

AU RISQUE DE PERDRE LE POUVOIR

Les militants du PQ demandent un scrutin sur l'indépendance

■ QUÉBEC — Les militants du Parti québécois souhaitent que la prochaine élection générale porte principalement sur la souveraineté même si ce choix devait entraîner la perte

PIERRE VINCENT
 de notre bureau de Québec

nérale porte principalement sur la souveraineté même si ce choix devait entraîner la perte

du pouvoir. Ils ne se sentent plus motivés pour ne travailler qu'à la réélection d'un « bon gouvernement ». Convaincus que la longue question du référendum de

1980 et l'intervention d'Ottawa n'ont pas permis d'obtenir une réponse claire des Québécois, ils se disent prêts à clarifier une fois pour toutes le paysage politi-

que du Québec au moment du prochain scrutin.

Voilà ce qui se dégage d'une enquête menée par LA PRESSE, cette semaine, dans une cin-

quantaine de circonscriptions choisies au hasard dans toutes les régions du Québec.

Les Bérubé, Biron, Marcoux et autres partisans d'une nouvelle

mise en veilleuse de l'option indépendantiste auront fort à faire pour contrer cette vague de fond au cours des congrès locaux de février et des congrès régionaux de mars. Ils auront même intérêt à commencer par les militants de leur propre circonscription.

■ Le départ de Lévesque n'est plus considéré comme une catastrophe

page A 4

voir MILITANTS en A 2

AUJOURD'HUI



• CHALLENGER

Deux des cinq astronautes de la navette spatiale Challenger, dont le lancement était prévu pour 8 heures ce matin, effectueront l'une des plus périlleuses missions, sur le plan humain, jamais tentées par la NASA.

page A 3

• JUGEMENT

La Cour suprême casse une décision de la Cour d'appel du Québec et donne raison à une plaignante qui avait demandé que soit vendue, pour partage égal, la ferme où elle avait vécu avec son concubin avant d'être éconduite.

page A 3

• MULRONEY

Le chef conservateur, Brian Mulroney, échoue dans sa tentative de rappeler à la raison l'aile provinciale de son parti, engagée dans une campagne contre les droits des Franco-Manitobains.

page A 5

• LIBAN

Les combats atteignent une rare violence autour de la capitale libanaise, où le gouvernement se remet à peine de la stupeur causée par une demande saoudienne en faveur du retrait des Marines de Beyrouth.

page A 10

SOMMAIRE

Annonces classées... B 2, C 2 à C 7	
Arts et spectacles	
— Informations... B 7 à B 10	
— Horaires... C 9, C 10	
Centenaire... A 8	
Décès, naissances, etc... C 8	
Économie... B 1 à B 6	
Éditorial... A 6	
Êtes-vous observateur?... C 4	
FEUILLETON	
« La charge des sangliers »... C 3	
Horoscope... C 4	
Le monde... A 10	
Mots croisés... C 7	
Quoi faire aujourd'hui... C 9	
Télévision... B 7	
Tribune libre... A 7	

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées... 11 à 14	
Mots croisés... 14	
« Mot mystère »... 11	

ENCORE SIX SEMAINES D'HIVER À ENDURER!



Phil, la fameuse marmotte de Punxsutawney en Pennsylvanie, est sortie hier en reniflant et en frétilant de son terrier et, apercevant son ombre, est retournée séance tenante se cacher pour six autres semaines. C'est la 92^e fois en 97 ans que la marmotte de Gobbler's Knob prédit, par son comportement, que l'hiver durera encore un mois et demi. Si Phil n'avait pas vu son ombre, cela aurait signifié que le printemps était imminent. En revanche, sa cousine Willie, de Wiarton, en Ontario, une localité de la baie Géorgienne, n'a pas aperçu son ombre, et, si l'on en croit le maire, Harold Silk, elle est même sortie de son trou avec une raquette de tennis dans la patte.

photolaser UPI

SATISFAIT DE SON VOYAGE EN EUROPE DE L'EST

Trudeau entend faire le point sur sa mission et réfléchir sur son avenir

■ OTTAWA — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, est rentré hier soir à Ottawa, en se disant convaincu de l'utilité de sa visite dans les pays de l'Est, et en annonçant qu'il fera le point sur sa mission de paix et son avenir politique au cours des prochains jours.

GILBERT LAVOIE
 de notre bureau d'Ottawa

« J'ai l'intention dès mon retour à Ottawa de dresser, avec M. Allan MacEachen et mes conseillers, un bilan temporaire de cette initiative afin de voir si d'autres gestes doivent être tentés, de manière à tirer une conclusion sur la phase un et deux (de la mission de paix), et de voir si elles doivent être poursuivies, ou si elles doivent céder la place à une autre étape. Je suppose que, selon les réponses obtenues, je me poserais des ques-

tions sur mon avenir. Mais comme d'habitude, je ne répondrai qu'à moi-même et en privé », a-t-il déclaré à son départ de Bucarest.

M. Trudeau, toutefois, a rejeté par la suite la suggestion d'un journaliste, qui lui a demandé s'il liait son avenir politique aux décisions à prendre sur sa mission de paix? « Mon destin est tellement complexe... Je ne crois pas que j'aimerais le lier à un aspect particulier de mes nombreux intérêts dans la vie », a-t-il lancé, sur un ton sarcastique.

Le premier ministre, qui a eu une deuxième rencontre hier matin avec le président de la Roumanie, M. Nicolae Ceaucescu, a reconnu l'existence de certains points de désaccord avec le leader roumain.

« Lorsqu'il propose que chaque partie cesse l'installation des missiles au point actuel et que

l'on reprenne les négociations, il n'est pas réaliste. Il y a beaucoup plus de SS-20 en place, environ 250, avec chacun trois ogives nucléaires, alors que l'installation des euromissiles ne fait que commencer. Il n'est pas réaliste de penser que les Européens et les Américains accepteraient de reprendre les négociations sur la base d'un tel déséquilibre ».

Le premier ministre a déclaré qu'en dépit de ces points de désaccord, ses conversations avec les leaders des pays de l'Est l'avaient convaincu que les buts visés d'un côté comme de l'autre étaient compatibles. Il a expliqué que malgré des conversations plus difficiles avec les dirigeants de l'Allemagne de l'Est, il a pu étudier avec eux les points de rapprochement possibles entre les propositions du Pacte de Varsovie et la position de l'OTAN. Ce travail se pour-

suivra au niveau des fonctionnaires.

M. Trudeau a insisté sur la nécessité de discussions entre les pays de moyenne importance, en cette période où le dialogue est rompu entre les superpuissances.

Sur un autre sujet, il a écarté du revers de la main la possibilité que le gouvernement des États-Unis soit furieux de sa remise en question de la théorie de la dissuasion nucléaire.

« Je ne voudrais pas que vous vous inquiétiez trop à ce sujet-là... La possibilité que je rende furieux vos amis du Sud ne devrait pas vous empêcher de dormir ». Il a expliqué que le président Reagan lui-même a déclaré que les armes nucléaires ne devraient pas être utilisées, et il a ajouté que la recherche de la paix est l'une des composantes de la stratégie du double vote.

voir TRUDEAU en A 2

SPORTS

FLYERS 2, CANADIEN 2

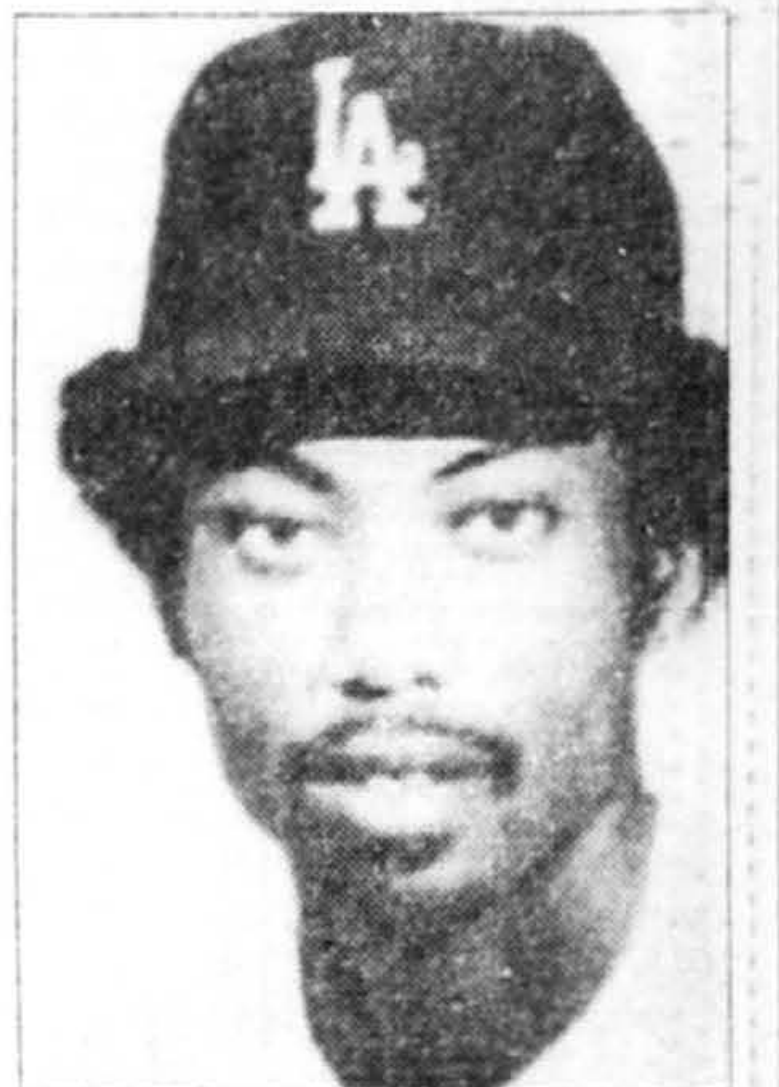
Sévigny encore la première étoile

Le gardien de buts Richard Sévigny connaît présentement ses meilleurs moments de la saison et encore hier soir, il a permis au Canadien de faire match nul, 2-2, contre les Flyers à Philadelphie.

pages 2 et 3

Les Expos se paient un excellent joueur d'utilité: Derrel Thomas

page 5



À TÉLÉ-MÉTROPOLE

Le conflit repart, dit le syndicat

■ Le conflit de travail de plus de 14 mois à Télé-Métropole, qu'on croyait quasi terminé, repart de plus belle.

LISA BINSSE

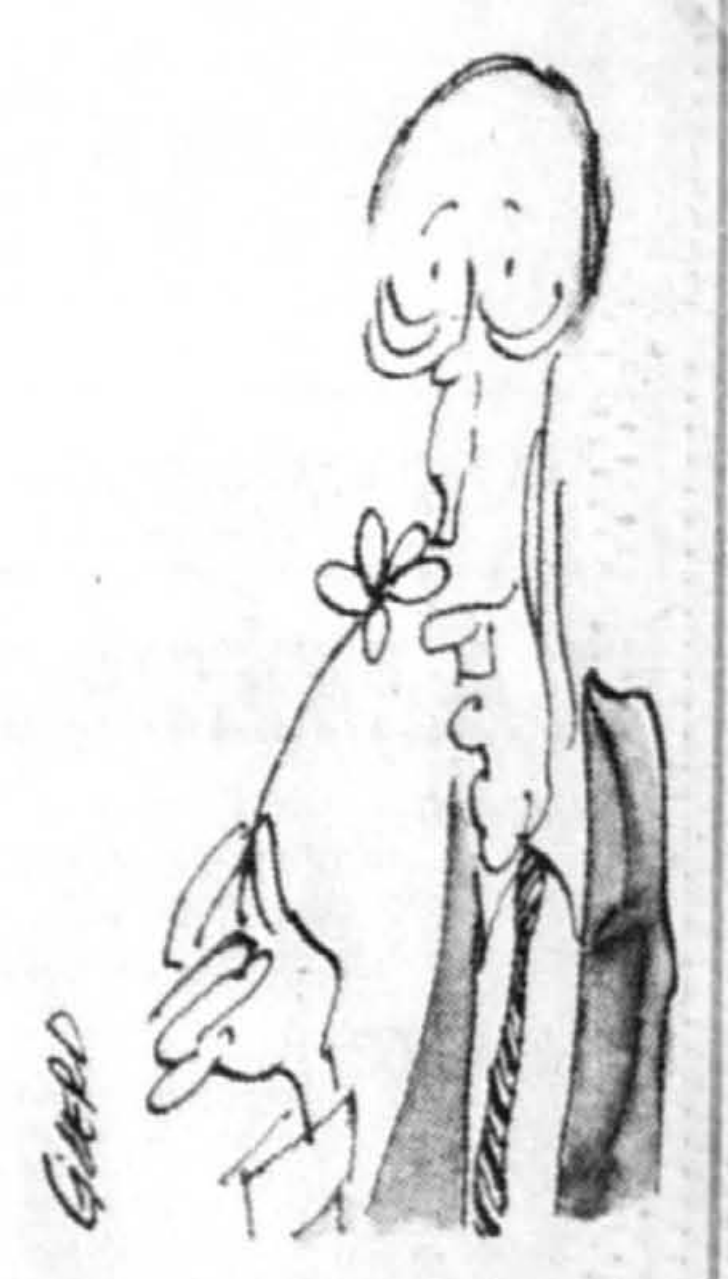
Hier, les représentants syndicaux des techniciens de Télé-Métropole ont déclaré que l'employeur venait de déterrer la hache de guerre en indiquant clairement dans son protocole de

retour au travail qu'il entend toujours se débarrasser des « indésirables ».

« De toute évidence, a déclaré M. Serge Bouchard, président de l'Association des techniciens de Télé-Métropole, il n'a pas abandonné son triste projet de mettre dehors qui il veut, quand il veut. On se retrouve au même point que le 8 novembre 1982... Il veut

voir CONFLIT en A 2

... EN TOUT CAS, SI JE N'AI PAS LE PRIX NOBEL DE LA PAIX, J'AURAI SÛREMENT LE PRIX LÉNINE.



Nos REÉR autogérés suscitent beaucoup d'INTÉRÊT... et le vôtre?

Demandez une ANALYSE GRATUITE de votre REÉR à un conseiller du Trust Général.

Les REÉR autogérés du Trust Général

• HONORAIRES FIXES DE 100\$ PAR ANNÉE

• Nombre illimité de transactions • Relevés trimestriels de caisse et de biens Venez consulter un de nos conseillers financiers ou demandez à votre courtier de nous téléphoner.

Un de nos conseillers financiers se chargera de transférer sans frais votre régime actuel au Trust Général.

Téléphonez-nous

Montréal/Université: 871-7200

Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383

Outremont: 739-3265

Ville Mont-Royal/Centre Rockland: 341-1414

Montréal/Ahuntsic: 382-8000 • Laval/Chomedey: 687-6780

Granby: 378-8461 • St-Hubert/Place de la Mairie: 462-1880



TRUST GÉNÉRAL

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

MILITANTS

SUITE DE LA PAGE A 1

le béton, mais c'est bien dommage il va falloir vivre avec cette erreur», renchérit Mme Francine Letendre de Nicolet. «Nos adversaires vont nous y contraindre, alors autant prendre le taureau par les cornes.»

«Ça déjà été une connerie de parler d'un référendum en 76 et de mettre l'option en veilleuse en 1981, s'empare M. Robert Thibault de La Peltre. Alors, suicidaire ou pas, il faut arrêter de faire semblant et faire de l'indépendance le principal enjeu de la prochaine élection.» M. Raymond Courtois d'Arthabaska va plus loin: «L'indépendance, ça prime sur tout. Il vaut mieux être dans l'opposition avec 25 ou 30 députés plutôt que de devenir un nouveau parti traditionnel. Mieux vaut être dans l'opposition avec une cause qu'au pouvoir sans cause!»

Ce retour à une ligne indépendantiste plus orthodoxe semble, du reste, commencer à produire certains effets de remobilisation des militants de la première heure du PQ: «Le fait d'avoir décidé de maintenir l'article 1 du programme a fouetté les gens chez nous et, tout d'un coup, nous nous sommes remis à vendre des cartes de membres», raconte M. Joachim Breton de Rivière-du-Loup. Quand on songe que presque partout le membership a fondu de presque la moitié entre la dernière élection et maintenant, ce retour aux sources n'est certainement pas un atout négligeable pour qui veut refaire les forces du parti.

M. André Boulerice à l'impression, lui, que les comités de la région Montréal-Centre choisiront, «probablement pas par une grosse marge», de maintenir l'obligation de tenir l'élection référendaire. «Sinon, estime-t-il, il serait quasiment souhaitable que nous perdions cette élection, parce que nous nous épouisons à jouer les bons gouvernements provinciaux.»

Son vis-à-vis dans Montréal-Ville-Marie, M. Bernard Barbra, lui, espère que le congrès de juin lèvera l'hypothèque de faire cette élection référendaire et explorera de nouvelles avenues d'un étapisme à la suédoise. C'est-à-dire qu'on s'organiserait pour rapatrier petit à petit des pouvoirs et des compétences actuellement exercées par Ottawa jusqu'à ce qu'on soit rendu à l'indépendance totale.

Mais, pour l'instant, il semble que peu de militants soient enclins à emprunter les voies de cette sorte de prudence. Seulement une dizaine de circonscriptions appréhendent un éventuel échec électoral au point de proposer une nouvelle mise en veilleuse de l'option.

«Faire une élection sur l'indépendance c'est un casse-gueule assuré et ça pourrait même vouloir dire la fin de l'indépendance pour les vingt prochaines années», s'inquiète M. Raymond Girard de Bourget. Qui, lui aussi, pour tirer le PQ de ce terrible dilemme, ne détesterait pas que le gouvernement amende les lois pour qu'on ait un double bulletin de vote à la prochaine élection.

Et, si tel était le cas, le comble de l'ironie de la part des électeurs, ce serait de confier le mandat d'enclencher le processus de l'indépendance à... Robert Bourassa.

Ainsi, par exemple, les péquistes de Matane ont une vision politique bien différente de celle de leur député: alors qu'Yves Bérubé préconise une nouvelle mise en veilleuse de l'option indépendantiste, «si les sondages devaient continuer de révéler que 25, 30 ou 40 p. cent des citoyens ne se sentent pas prêts pour l'indépendance», le président de l'association péquiste de Matane, M. Rock-Yves Simard, déclare qu'il faut cesser de tergiverser. Il souligne au passage que M. Bérubé n'a pas consulté ses militants avant de parler ainsi. Il ajoute que le PQ n'a plus à chercher à prouver qu'il peut jouer le rôle du «bon gouvernement» provincial. Selon lui, le gouvernement Lévêque est allé «au maximum» des possibilités permises à un pouvoir provincial, «il faut désormais nous décoller du Canada» pour progresser, conclut-il. Par conséquent, la prochaine élection doit permettre d'avancer dans ce sens: «Et si nous perdons, eh bien! Au moins, nous perdrons la tête haute.»

Dans le fief de l'ancien chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, le président de l'association péquiste, M. Guy Leclerc, lui-même un ancien unioniste, diverge d'opinions avec son député et estime qu'il faut maintenir l'obligation de tenir une élection référendaire. «L'indépendance, c'est l'essence même du PQ, dit-il. Il faut donc que, la prochaine fois, il soit clairement établi qu'un vote péquiste, c'est un vote pour la souveraineté.» En disant sa préférence pour une mise en veilleuse stratégique de l'option, le député de Rimouski va, lui aussi, à l'encontre du mouvement des militants de sa circonscription: «Chez nous, nos vieux militants ne sont plus intéressés à travailler à la réélection d'un bon gouvernement. Si la prochaine élection n'est pas référendaire, ils vont déteiler, ça c'est sûr!», a confié M. Jacques Dionne, président de l'association péquiste.

En tout, plus d'une trentaine de circonscriptions ont déclaré préférer un maintien de l'obligation d'une élection référendaire.

Partout on reprend essentiellement le même refrain, on exprime la même volonté «d'avoir le courage de ses convictions», et le même désir de «vider la question une bonne fois pour toutes», ajoutant ici et là quelques arguments nouveaux.

Par exemple, ce président de Beauce-Sud, M. Jean-Luc Quirion, dira: «Qu'on le veuille ou non, M. Bourassa ne nous laissera pas le choix d'éviter l'élection référendaire. Alors, ne soyons pas hypocrites et allons-y carrément. Que le gouvernement mette sa tête sur le billot et dise franchement qu'un vote péquiste c'est un vote pour la souveraineté, et que, si on a la majorité des voix, le processus d'indépendance sera enclenché dès le début du mandat.»

«Nous avons peut-être commis une erreur au congrès de 81, en coulant notre stratégie dans

le béton, mais c'est bien dommage il va falloir vivre avec cette erreur», renchérit Mme Francine Letendre de Nicolet. «Nos adversaires vont nous y contraindre, alors autant prendre le taureau par les cornes.»

«Ça déjà été une connerie de parler d'un référendum en 76 et de mettre l'option en veilleuse en 1981, s'empare M. Robert Thibault de La Peltre. Alors, suicidaire ou pas, il faut arrêter de faire semblant et faire de l'indépendance le principal enjeu de la prochaine élection.» M. Raymond Courtois d'Arthabaska va plus loin: «L'indépendance, ça prime sur tout. Il vaut mieux être dans l'opposition avec 25 ou 30 députés plutôt que de devenir un nouveau parti traditionnel. Mieux vaut être dans l'opposition avec une cause qu'au pouvoir sans cause!»

Ce retour à une ligne indépendantiste plus orthodoxe semble, du reste, commencer à produire certains effets de remobilisation des militants de la première heure du PQ: «Le fait d'avoir décidé de maintenir l'article 1 du programme a fouetté les gens chez nous et, tout d'un coup, nous nous sommes remis à vendre des cartes de membres», raconte M. Joachim Breton de Rivière-du-Loup. Quand on songe que presque partout le membership a fondu de presque la moitié entre la dernière élection et maintenant, ce retour aux sources n'est certainement pas un atout négligeable pour qui veut refaire les forces du parti.

M. André Boulerice à l'impression, lui, que les comités de la région Montréal-Centre choisiront, «probablement pas par une grosse marge», de maintenir l'obligation de tenir l'élection référendaire. «Sinon, estime-t-il, il serait quasiment souhaitable que nous perdions cette élection, parce que nous nous épouisons à jouer les bons gouvernements provinciaux.»

Son vis-à-vis dans Montréal-Ville-Marie, M. Bernard Barbra, lui, espère que le congrès de juin lèvera l'hypothèque de faire cette élection référendaire et explorera de nouvelles avenues d'un étapisme à la suédoise. C'est-à-dire qu'on s'organiserait pour rapatrier petit à petit des pouvoirs et des compétences actuellement exercées par Ottawa jusqu'à ce qu'on soit rendu à l'indépendance totale.

Mais, pour l'instant, il semble que peu de militants soient enclins à emprunter les voies de cette sorte de prudence. Seulement une dizaine de circonscriptions appréhendent un éventuel échec électoral au point de proposer une nouvelle mise en veilleuse de l'option.

«Faire une élection sur l'indépendance c'est un casse-gueule assuré et ça pourrait même vouloir dire la fin de l'indépendance pour les vingt prochaines années», s'inquiète M. Raymond Girard de Bourget. Qui, lui aussi, pour tirer le PQ de ce terrible dilemme, ne détesterait pas que le gouvernement amende les lois pour qu'on ait un double bulletin de vote à la prochaine élection.

Et, si tel était le cas, le comble de l'ironie de la part des électeurs, ce serait de confier le mandat d'enclencher le processus de l'indépendance à... Robert Bourassa.

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

let adoptée par l'OTAN en 1979.

La visite de M. Trudeau dans les pays de l'Est pourrait bien avoir été la dernière étape de sa mission de paix si le leader soviétique, M. Youri Andropov, continue de se faire attendre. M. Trudeau doit prononcer un discours devant la Chambre des communes mercredi ou jeudi pour faire le point sur sa démarche afin de diminuer les tensions entre l'Est et l'Ouest. La semaine suivante, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, présentera son budget, après quoi M. Trudeau devrait être en mesure de faire connaître ses intentions.

l'aide de cannes, se groupèrent devant l'immeuble, tandis que d'autres durent attendre sur leurs balcons, certains pendant deux heures, avant d'être secourus.

Le feu, qui avait pris naissance dans un appartement du sixième étage de l'immeuble, qui en compte treize, fut maîtrisé en 45 minutes environ.

Deux morts dans l'incendie d'un foyer pour vieillards

TORONTO (d'après CP) — Deux personnes ont perdu la vie, et deux autres au moins ont été gravement blessées, lors d'un incendie qui a ravagé hier soir un foyer pour personnes âgées de l'est de Toronto.

Le sinistre a forcé l'évacuation de quelque 300 personnes, et les résidents, dont plusieurs étaient portés sur des brancards et d'autres marchaient à

l'aide de cannes, se groupèrent devant l'immeuble, tandis que d'autres durent attendre sur leurs balcons, certains pendant deux heures, avant d'être secourus.

Le feu, qui avait pris naissance dans un appartement du sixième étage de l'immeuble, qui en compte treize, fut maîtrisé en 45 minutes environ.

La Quotidienne

à trois chiffres

163

à quatre chiffres

9689

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: Max.: 1
FAIBLE NEIGE PASSAGÈRE
ACCUMULATION 5 CM
DEMAIN: POSSIBILITÉ CHUTE NEIGE

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-2	Neige, 15 cm	
Outaouais	1	Faible neige	
Laurentides	0	Neige, 5 cm	
Cantons de l'Est	0	Neige, 5 cm	
Mauricie	-2	Neige, 5 cm	
Québec	0	Neige, 5 cm	
Lac-Saint-Jean	-2	Neige, 5 cm	
Rimouski	-2	Neige, 5 cm	
Gaspésie	-2	Neige, 5 cm	
Bas-Caraïbe	-5	Neige, poud.	
Sept-Îles	-5	Neige, poud.	

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	1	9	
Edmonton	-4	5	
Regina	-7	3	
Winnipeg	-5	-1	
Toronto	-6	-1	
Fredericton	-23	-6	
Halifax	-14	-10	
Charlottetown	-18	-3	
Saint-John	-11	6	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-10	-3	N.-Orléans	1	13
Buffalo	-13	-7	Pittsburgh	-6	0
Chicago	-8	1	S. Francisco	6	14
Miami	12	22	Washington	-5	3
New York	-8	-3	Dallas		

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	4	8	Madrid	6	15
Athènes	8	14	Moscou	-14	-9
Acapulco	23	33	Mexico	6	23
Berlin	1	3	Oslo	0	1
Bruxelles	2	6	Paris	5	10
Buenos Aires	18	28	Rome	7	14
Copenhague	0	2	Séoul	-14	-6
Genève	1	7	Stockholm	0	3
Hong Kong	12	16	Tokyo	0	13
Le Caire	8	20	Trinidad	26	29
Liège	11	16	Vienne	-1	0
Londres	5	9			

UN « MOT À DIRE » DANS LES OFFRES PATRONALES

La Ville de Laval intervient dans les négociations à la CTL

L'administration municipale de Laval a décidé, hier, d'intervenir activement dans le conflit qui paralyse le transport en commun dans cette ville en désignant son maire, son directeur du budget et un expert en relations de travail pour former une table de concertation avec la Commission de transport de Laval.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Cette décision, qui a été prise conjointement par le maire Claude Lefebvre et le président directeur général de la CTL, Lois Lachapelle, signifie que la Ville aura son mot à dire dans toutes les offres impliquant principalement des débour et qui seront

dorénavant faites aux représentants syndicaux des employés de la CTL, victimes d'un lock-out depuis maintenant onze jours. En d'autres mots, avant de négocier avec la partie syndicale, les négociateurs patronaux parleront aux membres de la table de concertation, et ces derniers détermineront les limites de ce qui devra être offert.

Cette table de concertation, explique le maire Claude Lefebvre, me paraît être la meilleure façon d'accélérer les pourparlers sans intervenir directement dans les négociations, qui relèvent de la CTL.

Le maire de Laval a ainsi réitéré son appui au principe du régime des heures brisées (amplitude) que veut obtenir la CTL. «Il ne fait aucun doute, dit-il, que nos efforts ainsi concentrés sont à la

mesure de notre participation financière à la CTL.»

Les premières discussions à la table de concertation ont été tenues aux cours des dernières heures. «Je suis heureux, reprend le maire, que la CTL accepte notre suggestion et je suis persuadé que cela augure bien pour les contribuables lavallois, et plus particulièrement pour les usagers dont les difficultés actuelles ont inspiré ma décision.»

Outre M. Lefebvre les représentants de la Ville à la table de concertation sont Me Gilles Laporte, qui a réussi à faire signer une première convention collective de travail aux policiers lavallois, et Robert Coolidge, directeur du budget.

Premiers incidents

La police de Laval a été appe-

lée à intervenir pour la première fois, tôt hier matin, relativement à ce conflit, alors que des syndiqués ont causé des dommages à l'immeuble abritant les bureaux administratifs de la CTL et à des mini-bus appartenant à une entreprise privée. Deux arrestations ont été effectuées. Les bureaux de la CTL ont été fermés durant toute la journée. Le pdg de la CTL a donné instruction à ses procureurs, après ces actes de vandalisme et de violence, d'examiner la situation.

À Québec, le député libéral de Chomedey, Mme Lise Bacon, a fait savoir dans un télégramme au premier ministre René Lévesque que selon elle, il appartenait au chef du gouvernement de trouver la solution de ce conflit qui prive quelque 80 000 personnes de leur transport en commun.

L'« âme » du Téléthon à La Presse

Le sympathique Serge Laprade, l'« âme » du Téléthon de la paralysie cérébrale, qui se déroulera à partir de demain soir, était de passage à LA PRESSE hier où il a invité les employés du journal à participer à la grande collecte annuelle. Le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger-D. Landry a profité du passage de Serge Laprade pour lui faire signer le Livre d'or du Centenaire. Le populaire téléthon débutera à 20 h demain soir et se poursuivra jusqu'à la même heure le lendemain. Par ailleurs, l'Association de la paralysie cérébrale a fait savoir hier que Georges Whelan qui devait animer le téléthon a dû se retirer à la dernière minute devant subir une opération chirurgicale mineure. Il sera remplacé par le comédien bien connu Serge Turgeon, également animateur et directeur de l'information à CIEL-FM.

photo René Picard, LA PRESSE

LES TARIFS DU TRANSPORT EN COMMUN

Pierre DesMarais « aurait dû nuancer ses déclarations »

— LE MINISTRE CLAIR

Le président de la CUM, M. Pierre DesMarais, aurait dû nuancer ses déclarations, a estimé hier le ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair. Selon ce dernier, il incombe à la CTCUM de réévaluer sa politique de tarification.

GEORGES LAMON

Mercredi, devant l'Institut d'administration publique du Canada, M. DesMarais a défendu l'idée d'augmenter la contribution des usagers au service de transport en commun. Il faut, d'après lui, alléger le fardeau des contribuables fonciers qui ont assumé, jusqu'ici, «la part du lion» dans le financement du transport en commun.

Hier, le ministre Clair s'est référé au Rapport 82 «Le transport en commun, un choix régional», qui préconisait certaines solutions au problème du coût du transport en commun à Montréal. Dans ce rapport, le ministre des Transports suggérait une tarification fondée sur la distance — autrement dit plus équitable — ou une régionalisation du transport, une tarification qui pourrait être assumée par les automobilistes (stationnements, péages et essence) et une campagne de promotion de la CTCUM — qui n'a pas été faite — pour promouvoir le transport en commun.

Nous maintenons notre position

«Nous maintenons toujours cette position, a commenté, hier, M. Clair, par la voie de son attachée de presse, Mme Louise Giroux. Nous avions également suggéré à la CTCUM de redistribuer son surplus de \$12 millions de manière à éviter les hausses de tarifs du transport en commun, celle de 6 p. cent et l'éventuelle de 7 p. cent. Mais la CTCUM a préféré le répartir entre les municipalités. Nous ne voulons pas imposer quoi que ce soit à la CTCUM pour l'instant, sauf qu'au bout du compte c'est toujours le ministre des Transports du Québec qui paie.»

Pour le ministre Clair, il s'agit là d'un débat politique qu'il importe de dépolitiser et de transporter au plan économique.

À la CTCUM de se justifier

C'est à la CTCUM de justifier sa décision, a encore précisé la porte-parole ministérielle, actuellement tout le monde renvoie la balle au gouvernement. Quant

à la hausse des tarifs, nous attendons qu'elle soit décrétée pour réagir officiellement.

De leur côté, le président de la Conférence des maires des banlieues de Montréal et le maire Guy Descary, de Lachine, ont appuyé la déclaration de M. Pierre DesMarais.

«En principe, je suis d'accord avec la formule de faire payer davantage les usagers du transport en commun, a précisé à LA PRESSE, hier, M. Maurille Séguin, président de la conférence. En faisant payer les utilisateurs du transport aux tourniquets, il me semble que c'est plus équitable pour les contribuables des villes de la CUM. Cela allège leur fardeau de la taxe foncière en faisant payer ceux qui s'en servent. D'ailleurs, si l'on compare aux autres commissions de transport du Québec, c'est à Montréal que l'usager paie le moins, en pourcentage.»

Le maire de Lachine, M. Guy Descary, abonde dans le même sens, en insistant sur le fait qu'il incombe à l'utilisateur du transport en commun de payer (actuellement cette portion s'élève à 43 p. cent). Pour M. Descary, la suggestion de M. DesMarais est «correcte et socialement acceptable et équitable».

D'accord avec M. DesMarais

«Je suis parfaitement d'accord avec la pensée de M. DesMarais, a précisé M. Descary. D'ailleurs, il s'agit là d'une responsabilité sociale de la part du gouvernement du Québec de par sa politique d'ensemble, de subventionner le transport en commun et non celle des municipalités. Cette répartition de la richesse incombe au gouvernement puisqu'il taxe en conséquence. Du reste, j'ai rarement vu des ministres vivant ailleurs qui comprennent les problèmes de Montréal.»

Nous avons tenté en vain d'obtenir la réaction du principal intéressé, le président de la CTCUM; M. Laurence Hanigan n'a toutefois pas communiqué avec nous.

Le surplus

Les syndicats et groupes populaires (tous derrière la politique du RCM) qui n'ont cessé d'alarmer l'opinion publique depuis que l'on vit en six ans la cinquième augmentation du tarif de transport en commun, reviennent pour leur part à la charge avec cette fois des accusations précises

quant au manque d'imagination dans la gestion du transport dans les limites et à l'extérieur de celles de la CUM.

La demande est simple et se résume ainsi: que les commerçants et entreprises qui profitent de la proximité de l'infrastructure du transport en commun défraient eux-aussi une partie de la note. Hier, ce regroupement a carrément demandé que le président Laurence Hanigan identifie qui sera le prochain «souscripteur» pour la participation au financement du transport en commun.

Il était facile de concevoir qu'ils visaient commerçants et entreprises. Au même titre, Front Transport du Sommet Populaire (une structure de la CSN qui regroupe plusieurs mouvements syndicaux et populaires) a réitéré sa demande de hâter les pourparlers pour l'intégration tarifaire (Laval-CUM, Rive-Sud) et surtout de voir à l'amélioration du service de transport.

Par ailleurs et techniquement — si une bonne volonté se manifestait — la CTCUM et la CUM auraient les moyens de verser dans le budget du transport de la CTCUM, le surplus de \$12 millions qu'elle vient d'accumuler. Ce faisant, la récente augmentation des tarifs de transport et celle qui vise, selon Pierre Desmarais II, à l'accroître à 50 p. cent prochainement (l'usager paie présentement 43 p. cent du coût d'exploitation) serait du même coup éliminée.

Tout en concevant que c'est un vœu pieux, le Front Transport soumet l'idée pour éviter que la CUM redistribue ces sommes aux municipalités qui les utiliseront pour autres chose que le transport en commun.

Ces mouvements populaires, chiffres à l'appui, estiment que la CTCUM et la CUM ne font pas les efforts voulus pour promouvoir le transport par métro et que sans engager une guerre de chiffres, Toronto voyage plus d'usagers que Montréal à moindre coût et avec plus d'effectifs. À ce sujet, ils ont dénoncé la prochaine campagne de promotion de la CTCUM qui se verra prochainement à la télé et qui représente une femme radieuse qui se levant le matin et au sortir de sa maison, ouvre la porte du garage et se voit saluer par un chauffeur au volant de son autobus. Une campagne de \$900,000, selon dit Front Transport, qui est loin de la réalité.

CONFLIT

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'on signe et après il va nous dire sur qui il va tirer!»

L'impasse actuelle dans les négociations sur le protocole de retour au travail réside dans les exigences que fait l'employeur, par le biais de son avocat, Me Paul Jolin, dans son document déposé mercredi soir devant le médiateur fédéral, M. Raymond Leboeuf. Le syndicat doit possiblement rencontrer M. Leboeuf aujourd'hui et contactera de nouveau M. Marcel Pepin, ancien président de la CSN, qui est intervenu la semaine dernière auprès de l'employeur à la demande du syndicat afin d'accélérer les pourparlers. Le syndicat entend aussi rencontrer le ministre fédéral du Travail, M. André Ouellet.

M. Michel Bourdon, conseiller de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), et M. Bouchard considèrent que ce «torchon» remet carrément en cause l'entente de principe entérinée à 75 p. cent par les techniciens le week-end dernier. «On est en face de la plus absolue mauvaise foi», a dit M. Bourdon en conférence de presse. Le projet patronal veut suspendre tout l'article de l'entente portant sur la sous-traitance, le noeu du conflit, a-t-il dit en substance.

Le document patronal prévoit également que les 163 techniciens seront rappelés selon les besoins de la production, les employés qui n'auront pas été rappelés dans les dix jours de la signature du protocole, seront réputés mis à pied, sans préavis ou indemnité de départ; l'employeur se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires. Sur ce dernier point, le document patronal stipule que «la direction avisera par courrier recommandé dans les cinq jours suivant la signature du présent protocole les employés qui feront l'objet soit de congédiement, soit de suspension». Les employés touchés pourront déposer un grief.

M. Bouchard a qualifié cette mesure de «saison de chasse ouverte de cinq jours», ajoutant qu'encre une fois Me Jolin «justifie sa réputation d'antisindicaliste virulent, de fomenteur de troubles sociaux». M. Bourdon, qui a rappelé qu'une plainte au Barreau avait été déposée contre Me Jolin par le syndicat, l'a qualifié «de malfaiteur qui n'a qu'un but, passer au travers d'un syndicat». D'autre part, il n'est pas question dans le projet patronal de retirer les requêtes en outrage au tribunal comme le demandait le syndicat.

Dans son projet, le syndicat voulait aussi s'assurer que tous ses membres retourneraient au travail dans un délai de deux semaines et qu'aucunes représailles ne seraient prises après ce délai.

M. Jean Paradis, directeur adjoint aux relations de travail de Télé-Métropole, a déclaré que l'entreprise n'est pas d'accord avec «les fausses interprétations» que propage le syndicat sur le projet patronal. Désirant limiter ses commentaires pour ne pas «jeter de l'huile sur le feu», il n'a pas voulu confirmer que trois techniciens seraient congédiés et quatre suspendus. Il a reconnu que Télé-Métropole avait l'intention de ne pas reprendre à son emploi un certain nombre de techniciens. Il n'a pas voulu dire combien se retrouveraient sans emploi. «Mais, le syndicat connaît l'identité de ces personnes, donc il ne s'agit pas de chasse ouverte», a-t-il dit.

Les membres de l'ATTM prendront connaissance de ce document qu'ils qualifient d'«ignoble» mardi prochain. Selon MM. Bouchard et Bourdon, le texte de Me Jolin n'est pas une base de négociations pour un protocole de retour au travail. Entre-temps, «la lutte continue, on ne cède pas. On est prêt à faire des compromis, on n'est pas prêt à la reddition», ont-ils conclu.

LA COUR SUPRÊME RENVERSE LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL

L'ex-concubine a droit à la moitié de la ferme

■ À l'unanimité, et exceptionnellement formée, pour la circonstance, d'un banc de sept magistrats, la Cour suprême du Canada a renversé hier une décision de la Cour d'appel du Québec et a donné raison à une ex-con-

LÉOPOLD LIZOTTE

bine de l'Estrie qui avait réclamé que soit vendue, pour partage égal, la ferme où elle avait vécu et travaillé pendant cinq ans avant d'être éconduite pour faire place à une autre femme.

C'est ce qu'avait d'ailleurs décidé, en première instance, le juge Thomas Toth, de la Cour supérieure de Sherbrooke. Mais son jugement avait été annulé l'an-

née suivante, ce qui avait évidemment jeté la déception chez toutes celles qui y avaient vu une grave remise en question de la reconnaissance d'un tel droit de partage, même sans l'existence d'une convention explicite entre les parties.

Dans ce cas, le procureur de Mme Aline Beaudoin-Daigneault, Me Martin Gauthier, devait principalement faire reposer son pourvoi, devant le plus haut tribunal du pays, à la fois sur l'existence d'une société tacite, entre sa cliente et son ancien ami, et subsidiairement, sur l'enrichissement sans cause qui surviendrait si le partage n'était pas ordonné.

Parlant pour ses collègues de la Cour suprême, qui ont tous appuyé sa décision, le juge Antonio

Lamer s'est toutefois dit d'avis que même si la femme n'avait pas été officiellement partie à l'achat de la ferme et même si elle n'avait pas paraphé les hypothèques, les faits établissaient clairement qu'il y avait eu société effective entre elle et Paul-Eugène Richard pour acquérir cette propriété et la développer. Alors que l'homme, travailleur de la construction, chômait en hiver, la femme, employée dans une fabrique de Sherbrooke, déposait chaque semaine une partie de son salaire dans le compte bancaire de son compagnon, justement pour payer les redevances hypothécaires.

En plus d'effectuer les travaux ménagers, elle faisait régulièrement « le train » et, à l'occasion,

achetait de la moulée pour les animaux. Au début, elle s'était même livrée à la tâche exténuante de l'épierrement d'une partie de la terre, pour en augmenter la superficie arable. Elle vaquait aussi, selon les saisons, à l'entretien du potager, aux semences, à la récolte du foin et même à l'amélioration de l'érablière.

Devant cette preuve, le juge Lamer se dit d'avis que la société existante entre la requérante et son ancien compagnon découle clairement des faits. La cour rétablit la décision du juge Toth qui, il y a maintenant près de cinq ans, avait ordonné la vente de la ferme et le partage du fruit de la transaction entre Mme Daigneault et son ancien ami.

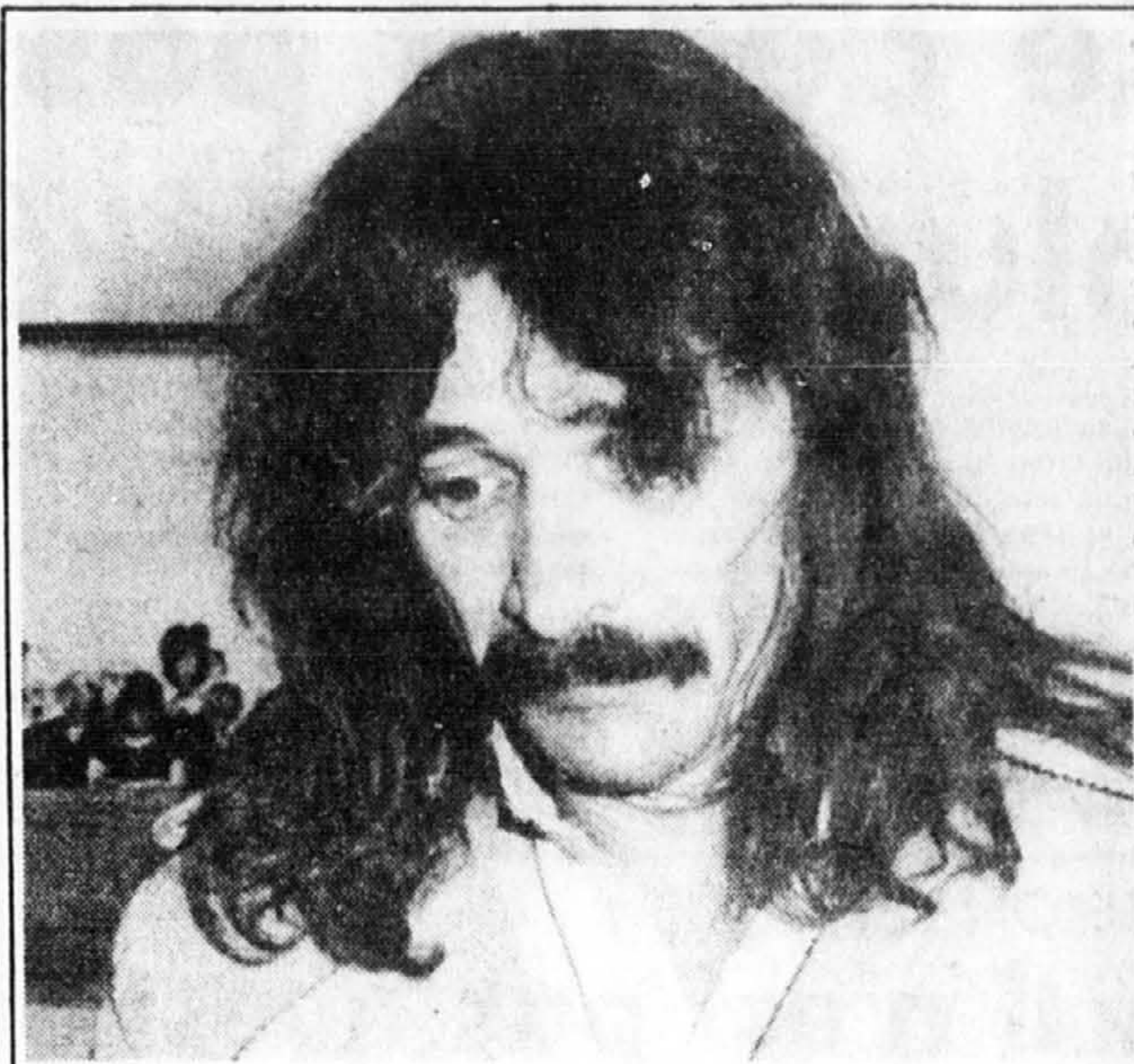


photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Après la mort de son frère

Richard Riopel, 37 ans, l'air perdu, les larmes aux yeux, a comparu hier devant le coroner Roch Héroux relativement à la mort de son frère Denis, 20 ans, retrouvé enseveli sous la neige, mercredi soir, en retrait de la rue Lionel-Groulx à Saint-Léonard. Le coroner tiendra une enquête jeudi prochain relativement à cette affaire. Denis Riopel a été tué à coups de couteau. Son frère Richard aurait versé \$100 à un ami pour le trainer dans la neige à l'aide d'une « traîne sauvage ». Une dette de \$30 et le vol d'une faible quantité de haschisch seraient à l'origine de ce huitième meurtre commis depuis le début de l'année sur le territoire de la CUM. Des policiers qui patrouillaient le secteur ont fait la découverte du cadavre. Riopel a été arrêté chez lui, au 9123 de la rue Lionel-Groulx.

DÉPART PRÉVU POUR 8 HEURES CE MATIN

Propulsés par des « sacs à dos », deux astronautes s'éloigneront de Challenger

■ CAP CANAVERAL, Floride (d'après CP, AFP, UPI)

— Le compte à rebours se déroulait sans le moindre accroc, hier soir, en vue du lancement, à 8 heures ce matin, de la navette spatiale Challenger, dont deux des cinq membres d'équipage effectueront l'une des plus périlleuses missions, sur le plan humain, jamais tentées par la NASA.

La navette, maintenant bien rodée après ses trois premières missions, mettra sur orbite deux satellites de télécommunications — un américain « Westar-6 » et un indonésien « Palapa B-6 » — mais aussi deux de ses astronautes, le capitaine de marine Bruce McCandless, 46 ans et le lieutenant-colonel Robert Stewart, 41 ans.

En effet, pendant une dizaine d'heures au total, tous deux se transformeront en véritables satellites humains : évoluant librement dans l'espace autour de leur vaisseau spatial, propulsés par de petits « sacs à dos à réaction », ils s'entraîneront à réparer une « palette » — le satellite de fabrication ouest-allemande Spas-01 — qui restera fixée au bout du bras télescopique de fabrication canadienne. Ils s'entraîneront également à attraper un ballon largué précédemment de la navette et qui jouera le rôle d'un satellite tombé en panne.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de la conquête de l'espace, deux hommes « voleront » dans le vide sans être reliés à leur vaisseau.

La mission a, pour cette raison, été baptisée « vol Buck Rogers » : mais, contrairement à ce héros des bandes dessinées des années 1930 qui, après un



Vance Brand, 52 ans, commandant de bord, s'entretient avec son co-pilote, le lieutenant-commandeur Robert Gibson, 37 ans (à dr.), en présence du vétéran de l'espace, John Young.

télephoto UPI

sommeil de 500 ans, s'était réveillé au 25e siècle, les deux astronautes contrôleront leurs déplacements à l'aide de petits jets d'azote fusant de 24 tuyères fixées sur leur « sac à dos ». Buck Rogers l'avait fait en portant une ceinture d'invertron, « un élément synthétique de poids inverse qui tend à s'éloigner du centre de la Terre au lieu d'y être attiré ».

McCandless et Stewart abordent ce vol avec une grande sérénité. « Il n'y a rien d'audacieux dans tout cela et il n'y a pas de risque particulier », a récemment déclaré le premier. « Le sac à dos à réaction est très facile à piloter et les risques sont minimes ».

Quant au commandant de bord, Vance Brand, il convient que ces sorties ne manqueront

pas de frapper l'imagination du public, « particulièrement si l'on pense que Bob et Bruce se trouveront dans l'espace, à 240 km au-dessus de la Terre, se déplaçant à plus de 27 000 km/h, à une centaine de mètres de la navette ».

Quoi qu'en pensent les deux astronautes, ces sorties ne seront pas exemptes de danger : que se passerait-il, par exemple, si l'un des deux hommes ne pouvait plus revenir, si son sac à dos tombait en panne et qu'il partait à la dérive, dans le vide sidéral ?

La NASA, tout en minimisant les risques de cette première expérience, a tout de même prévu un certain nombre de procédures destinées à récupérer l'un des astronautes s'il advenait qu'il ne puisse rejoindre la navette. Tout d'abord, McCandless et Stewart ne sortiront jamais ensemble de la soute de Challenger : quand l'un sera dehors, l'autre se tiendra prêt à intervenir, pour le ramener à bord en cas de besoin.

Les autres membres de l'équipage, Brand, Robert Gibson, le co-pilote et Ronald McNair, le « spécialiste de mission », pourront également tenter de l'attraper à l'aide du bras articulé, à condition toutefois qu'il ne se trouve pas à plus d'une quinzaine de mètres du vaisseau spatial.

En dernier ressort, le commandant de la mission pourrait effectuer une manœuvre de récupération avec la navette elle-même.

Pour la première fois, Challenger doit revenir se poser au Cap Canaveral, le samedi 11 février, après une mission de 7 jours, 23 heures et 19 minutes.

8 000 CAISSES COMMANDÉES

Steinberg offre déjà les 70 marques de vins autorisées

■ Les 43 magasins d'alimentation Steinberg qui ont maintenant l'autorisation de vendre du vin, tiennent tous, déjà, les 70 marques de vins que peuvent offrir les épiciers et les dépanneurs.

JACQUES BENOIT

Dès mardi ou mercredi, selon les cas, on y trouvait donc les 55 marques embouteillées par l'entreprise privée au Québec, plus les 15 vins que la Société des alcools vend dans ce réseau.

« Nous avons la gamme complète permise par la SAQ, quoi que des magasins, parce que certains stocks manquent, n'ont pas tout à fait 70 marques. Nous en avons commandé au total 8 000 caisses », a indiqué hier un porte-parole de l'entreprise qui a cependant requis l'anonymat.

Au nombre des 15 vins SAQ figurent, comme on sait, les seuls vins de type VQPRD — vins de

qualité produits dans des régions déterminées, selon la terminologie de la Communauté économique européenne — en vente dans le réseau épiciers et dépanneurs (appellations Beaujolais, Bordeaux, Chianti, Côtes du Rhône, Rioja, entre autres).

Quant aux 55 autres vins, ils sont tous de simples vins dits de consommation courante, ou de table, sans appellation.

Les prix et la bière

Des 70 vins formant la gamme épiciers, 37 sont des vins rouges, 30 des blancs, ce à quoi s'ajoutent deux rosés et un vin pétillant.

Les prix demandés par Steinberg, selon le même porte-parole, sont les mêmes que ceux que demande la SAQ dans ses succursales.

Enfin, les 43 magasins ont également le droit, dorénavant, de vendre de la bière, qui y est offerte... depuis le jour même où la Régie des permis d'alcool a rendu sa décision, lundi de cette semaine.

À LA STATION VILLA-MARIA DU MÉTRO

La police ne sait plus comment agir dans le « terrain de jeux » des jeunes

■ Le climat de tension est tel, à la station de métro Villa-Maria, que la moindre petite intervention policière risque à tout instant de mettre le feu aux poudres. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit, mercredi soir, lorsque deux jeunes frères de 17 et 18 ans ont assailli, à coups de pieds et de poings, deux policiers qui les avaient interpellés au cours d'une patrouille de routine.

MARTHA GAGNON
et ANDRÉ CÉDILOT

Les deux adolescents devront répondre à des accusations de vagabondage, refus d'obtempérer à un ordre et voies de fait pour résister à leur arrestation. L'ainé, connu des policiers du secteur, devra comparaître en Cour municipale tandis que son frère sera traduit devant le Tribunal de la jeunesse.

Depuis la rafle de la mi-décembre, les jeunes flâneurs s'amusaient à braver les policiers en se donnant des airs insolents, pour défier l'autorité. À la suite d'une directive, les patrouilles de la police de la CUM exercent une plus grande surveillance dans les stations de métro, particulièrement aux heures d'affluence.

Que s'est-il passé, mercredi soir, pour que ces deux adolescents s'en prennent aussi violemment à des policiers ? D'après les versions obtenues, il était 18 h 45 lorsqu'un groupe de trois jeunes a pénétré dans la station Villa-Maria où ils avaient donné rendez-vous à des copains avant de se rendre au centre-ville. Deux d'entre eux sont assis sur une rampe d'escalier au moment où les agents Daniel Randall et Edgar Caissie font leur apparition.

Ils demandent aux trois jeunes d'aller flâner plus loin et poursuivent leur marche vers le quai d'embarquement. Dix minutes plus tard, ils constatent que le groupe n'a pas obéi. Les choses se gâtent lorsque les policiers veulent savoir ce que contient le sac que transporte l'un des jeunes. Les adolescents refusent d'ouvrir le sac dans lequel, disent-ils, il n'y a que des vêtements. L'insistance des policiers déclenche la fureur des jeunes qui refusent d'être emmenés au poste 15, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Quand j'ai vu le policier empoigner mon frère, je me suis défilé de l'emprise de l'autre — qui

me tenait par le collet — et je lui ai donné un coup de pied en pleine face. Nous étions choqués parce qu'ils n'avaient aucune raison de nous apostropher. Nous ne faisons rien de mal. C'est de la provocation », raconte l'un des jeunes impliqués qui dit pratiquer le Kung-fu depuis quatre ans. Il était à nouveau à la station Villa-Maria, hier après-midi, entouré de plusieurs jeunes, il relatait les circonstances de l'affaire. Il a admis que les policiers n'avaient porté aucun coup.

Après l'échauffourée, les deux jeunes ont pris la fuite jusqu'à leur domicile où les attendaient deux autres policiers qui, cette fois, se sont montrés plus énergiques.

La direction du poste 15 a confirmé hier que les policiers avaient été blessés : l'un a le nez fracturé et l'autre a des ligaments déchirés à une main à la suite d'une morsure. On considère cet incident comme un cas isolé.

Interrogés, des agents n'ont pas caché qu'ils ne savaient plus comment intervenir auprès de ces jeunes qui ont fait du métro leur terrain de jeux. « Nous sommes coincés entre le public, qui demande à être protégé, et les jeunes, qui deviennent de plus en plus fanfarons à cause de la Loi 24. D'ailleurs, ne me faites pas parler de cette loi maudite... »

Du côté de la Fraternité des policiers de la CUM, on est d'avis que de tels événements pourraient être évités si les policiers avaient l'entière responsabilité de la protection du métro. On estime que ces patrouilles occasionnelles sont plus dangereuses qu'efficaces.

Toutes les fois qu'il est question de sécurité dans le métro, la Commission de transport de la CUM et la direction de la police se renvoient la balle.

À la CTCUM, on répond que la seule mesure qui sera prise sera d'augmenter de 16 le nombre des agents spéciaux. À la police, on explique que c'est la Commission de transport qui a pleine autorité dans le métro.

Entre-temps, les patrouilleurs ont le problème sur les bras. « Quand on fait une rafle, on nous lance des tomates ; quand on n'intervient pas, on nous traite de lâches ; quand on se laisse frapper, on passe pour des faibles. Que voulez-vous qu'on fasse ? » interroge un officier.

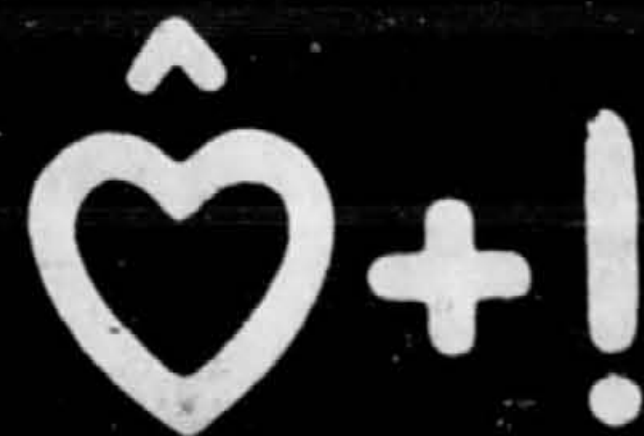


Gérant du Steinberg de Delson, Richard Beaubien affirme que le vin connaît plus de succès que la bière, dans son magasin, si bien qu'il a dû faire remplir certaines étagères après une seule journée de ventes. photo Denis Courville, LA PRESSE

Le téléthon
de la paralysie
cérébrale

Ne manquez pas,
les 4 et 5 février prochains, le
TÉLÉTHON
DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE
sur les ondes de
RADIO-QUÉBEC

Radio
Québec



AU SEIN DU PARTI QUÉBÉCOIS

Le départ possible de Lévesque n'est plus considéré comme une catastrophe

■ QUÉBEC — Rares sont les péquistes qui admettent publiquement que la relance politique de leur parti devrait passer par le départ de René Lévesque. Mais ils ne sont guère plus nombreux, par ailleurs, à considérer une éventuelle démission de leur chef comme une catastrophe.

Les circonstances ont bien changé depuis l'époque, pas si lointaine pourtant, où René Lé-

vesque pouvait faire chanter avec succès tout son parti et fracasser tous les records de popularité dans un référendum interne.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Aujourd'hui, ses militants déclarent à la quasi unanimité qu'il ne saurait être question de réclamer sa tête d'ici à la prochaine élection. Mais ils répondent aus-

si, en excusant ses fautes (on pointe spontanément du doigt l'affaire Pertini, son manque de vigueur envers ses députés Charbon et Grégoire et le contrat d'ordinateurs à la firme Matra, par exemple) par l'épuisement du pouvoir, que « M. Lévesque ne devrait pas se sentir obligé de continuer par le seul fait qu'il a lui-même parti toute l'affaire », pour reprendre les termes de Robert Parent, d'Abitibi-Ouest.

Partout, on laisse entendre que l'après-Lévesque ne fait désormais plus problème. C'est le nom de Pierre-Marc Johnson qui revient le plus souvent en tête de liste des successeurs possibles, parce que, semble-t-il, on apprécie « son art de ne pas se compromettre ».

Il ressort, en effet, de l'enquête menée par LA PRESSE auprès de dizaines de présidents d'associations péquistes, choisis au hasard dans toutes les régions du Québec, que le chef du PQ n'est,

en ce moment, l'objet d'aucun mouvement de contestation. Mais il apparaît tout aussi évident que sa cote d'amour dans le parti a considérablement baissé.

« Mais le Bonhomme ça reste le Bonhomme !, il reste encore un peu comme un père pour beaucoup de militants, et c'est à lui et à lui seul de décider de son avenir », dira Joachim Breton, de Rivière-du-Loup.

Toutefois, précisera Marcel Saint-Louis, d'Abitibi-Est, « s'il décidait d'aller à l'encontre d'une

élection référendaire, nous, nous irions contre lui ». D'ailleurs, les déclarations récentes de M. Lévesque, à l'effet qu'il démissionnerait si son parti cessait d'être indépendantiste, ont eu pour effet de raviver des sympathies à son endroit en bien des salons péquistes au Québec. Sauf peut-être dans les cercles radicaux de Montréal-Centre, où, rapporte André Boulrice, on a « un peu souri » en entendant le vieux chef faire sa récente profession de foi en l'indépendantisme...

SELON LÉVESQUE

« Il n'est pas question de jouer avec la souveraineté »

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Lévesque a indiqué hier aux représentants consulaires au Québec que tous les membres de son parti sont « inébranlablement d'accord » sur l'objectif de la souveraineté politique.

C'est ce qu'il a fait savoir aux journalistes à l'issue des entretiens qu'il a eus pendant une heure avec une quarantaine de représentants de gouvernements étrangers en poste au Québec, dans le cadre de rencontres annuelles d'information.

« Ils m'ont demandé ce qui se passait dans le parti en fonction du congrès qui s'en vient. Je

leur ai répondu que sur le fond, inébranlablement, tout le monde est d'accord. »

M. Lévesque a ajouté que contrairement à ce que véhiculent les journaux, « il n'est pas question de jouer avec ça. »

« Je ne vois pas que le parti flanche le moins du monde en ce qui concerne son objectif essentiel », a renchéri M. Lévesque.

S'il peut apparaître quelques positions discordantes au sein de sa formation, M. Lévesque n'y voit, quant à lui, que des discussions de nature simplement stratégiques.

« C'est normal qu'il y ait cette effervescence à l'approche du congrès et ces discussions sur la

façon dont on arrivera aux prochaines élections, dit-il. »

M. Lévesque trouve « stimulant » cet échange annuel avec les consuls étrangers et dit avoir noté chez eux un intérêt accru pour le Québec.

« Les nouveaux considèrent de plus en plus que les postes à Montréal et à Québec ne sont pas des postes mineurs, alors que les vétérans du corps consulaire ont développé une sympathie très éclairée pour la situation du Québec. »

Ces rencontres permettent aux représentants politiques étrangers de discuter principalement des sujets d'ordre économique.

Lazure estime que l'indépendance devra être le thème de la campagne électorale

■ QUÉBEC (PC) — Ajoutant sa voix au chœur discordant des ministres du gouvernement québécois, le ministre Denis Lazure estime que l'indépendance devrait demeurer le thème central de la prochaine campagne électorale au Québec.

Le ministre délégué aux Relations avec les citoyens ajoute même que si le PQ sortait vainqueur de l'élection, il devrait immédiatement mettre en branle le processus de la souveraineté et

amorcer les négociations avec le gouvernement fédéral.

« Il faut, a déclaré M. Lazure à la Presse canadienne, conserver dans notre programme ce qui a été adopté par le congrès du parti, à moins que démocratiquement il ne change d'idée en juin. »

« Moi, je suis venu en politique pour l'indépendance, a-t-il ajouté. Alors pour moi, ça doit demeurer le thème central de la prochaine élection. »

Cela dit, le ministre considère que puisqu'on ne peut discuter de l'indépendance « dans l'absolu », il faut que cette question soit reliée aux grandes préoccupations de l'heure et, en particulier, à l'économie.

« L'important, c'est de ne pas reculer, dit-il, si on veut aller chercher les 10 p. cent qui nous ont manqué lors du référendum de 1980. »

« Je pense, poursuit-il, qu'on pourra aller chercher une partie

au moins de ces 10 p. cent dans la mesure où on aura réussi par des actions concrètes à démontrer qu'on peut non seulement gérer notre économie mais la faire croître et la développer. »

Selon lui, lorsqu'on veut absolument opposer indépendance et économie en en faisant des enjeux différents de la prochaine élection, on contribue à brouiller les cartes puisque les deux sont indissociables.

VENTE SOUS LA DIRECTION DE LIQUIDATION BELEC

LITS DE LAITON

(GARANTI PUR LAITON)

SAM. 4 FÉV. DE MIDI À 5 HEURES P.M.

50% DE RABAIS

Rég. \$1400 pour \$675

Rég. \$1300 pour \$650

Achetez directement au manufacturier. Choix de plus de 50 modèles et grandeurs.

16356 boul. Gouin ouest, Pierrefonds, Tél.: 694-6359

Dans le cadre de son Année du Centenaire et à l'occasion de la Fête des Neiges de Montréal,

la presse 100 ans

invite les photographes amateurs à participer au concours «LE PALAIS DES GLACES - LA PRESSE» du 28 janvier au 2 mars 1984

Photographiez «LE PALAIS DES GLACES - LA PRESSE» et courez la chance de gagner le grand prix de 500\$.

Rendez-vous au «PALAIS DES GLACES - LA PRESSE», érigé à proximité de la patinoire du Bassin Olympique, et photographiez autant de fois qu'il vous plaira.

Parmi le courrier reçu, seules les photos noir et blanc ainsi que les photos en couleur dont les dimensions varieront entre 3 1/2 X 5 pouces (format régulier) et 8 X 10 pouces seront éligibles au grand prix.

Le jury composé de 4 photographes de LA PRESSE tiendra compte de la composition de l'image, de la qualité de l'image et de l'originalité.

Votre photo publiée dans LA PRESSE?

En plus du grand prix de 500\$ offert à la photo qui remplira les critères de ce concours, LA PRESSE publiera dans son édition du samedi 10 mars 1984 la photo gagnante et l'exposera dans la vitrine de LA PRESSE, rue Saint-Jacques.

Tous ceux qui participeront au concours devront conserver leur négatif pour en faciliter la publication. Ce concours s'adresse aux photographes amateurs âgés de 12 ans et plus et LA PRESSE ne s'engage pas à retourner les photos reçues.

Hâtez-vous de photographier!

Les participants devront nous faire parvenir leur photo avec le coupon de participation, lequel devra être collé à l'endos de la photo, et nous faire parvenir le tout à LA PRESSE avant le 2 mars 1984.

IMMÉDIATEMENT
Débutez le mois
de février
avec le solde
«fait sur mesure»
HOWARTH



Votre façon de vous vêtir est le reflet de votre qualité de vie. Visitez notre atelier du «fait sur mesure» et voyez notre superbe sélection de tissus de qualité.

Habit.....345\$
Veste.....55\$
Veston.....260\$
Pantalon.....90\$

HOWARTH INC.
La boutique écossaise établie depuis plus de 50 ans.

MONTRÉAL
1444, rue Sainte-Catherine Ouest 861-9242
OTTAWA
(Australis, Gerald Preston Ltd)
89, rue O'Connor 232-0724
TORONTO
Centre Toronto-Dominion 363-0362



A. Gold & Sons
depuis 1899

**SOLDE DE COMPLETS ET DE
TAILLEUR FAITS SUR
MESURE TAILLÉ À LA MAIN**

Nous avons du cachet. Le fameux Cachet Gold renommé pour des vêtements sur mesure incomparables depuis plus de 85 ans.

Chaque complet est confectionné dans nos propres ateliers. Chaque essayage se fait par un Maître Tailleur. Chaque tissu est importé des meilleures usines textiles du monde.

Venez nous voir dès maintenant et expérimenter l'inimitable Cachet Gold pour les meilleurs vêtements sur mesure que vous ayez jamais portés.

ORDINAIRE \$445 **\$368** ÉPARGNEZ \$77

(supplément pour gilet et grandes tailles)

• GILET ord. \$95 \$76 • VESTON SPORT ord. \$350 \$278

• PANTALON OU JUPE ord. \$135 \$106

«Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection.»

388, STE-CATHERINE OUEST • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE OUEST
LES GALERIES D'ANJOU • LES PROMENADES ST-BRUNO
LE CARREFOUR LAVAL • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

Concours «LE PALAIS
DES GLACES -
LA PRESSE»
LA PRESSE Ltée
C.P. 5015
Succursale Place
d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3M1

Nom..... Age.....
Adresse.....
App..... Ville.....
Code postal..... Téléphone.....

RAFFINERIE DE SUCRE

Québec a reçu de nombreuses offres d'achat

■ QUÉBEC — Répliquant à la suggestion de la Chambre de commerce du Québec qui presse le gouvernement de vendre la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, le ministre de l'Agriculture, Jean Garon, a dit hier que de nombreux groupes avaient déjà fait des propositions d'achat.

« Cet intérêt soutenu doit bien vouloir dire qu'il y a de l'argent à faire avec le sucre », a-t-il dit, lors d'une conférence de presse, en pointant du doigt le lobby du sucre « constitué en quasi cartel » comme le responsable de toute cette cabale.

CLAUDE-V. MARSOLAI

de notre bureau de Québec

Le ministre soutient que le gouvernement fédéral est en partie responsable du déficit de \$2,7 millions de la Raffinerie de sucre pour l'exercice financier 82-83 puisqu'en 1980, au moment de la remise d'une subvention de \$5 millions pour la modernisation des installations, il exigeait que l'usine ne produise du sucre au détail qu'à compter de l'automne 1985.

« À ma connaissance, c'est bien la première fois que le fédéral pose une telle condition dans ce secteur. Probablement qu'il a été influencé par le lobby du sucre au moment où il se préparait à aller en élection. Nous aurions pu refuser la subvention mais on se serait fait accuser de tous les péchés du monde par nos adversaires politiques. »

Et le ministre Garon d'expliquer que depuis que la Raffinerie s'est mise à produire du sucre brut, l'écart entre le prix du sucre brut et celui du sucre raffiné s'est élargi considérablement au désavantage du dernier. C'est la raison qui l'a amené à vouloir faire raffiner son sucre brut par les Sucres Saint-Laurent de Montréal afin de le commercialiser sur les marchés de détail. Cette dernière ayant refusé, le gouvernement

a donc passé une entente avec Redpath de Toronto pour commercialiser son sucre sous la marque « Marie Perle ».

« On a bien tenté par tous les moyens de faire raffiner notre sucre brut par les Sucres Saint-Laurent de Montréal mais dans plus de 80 p. cent des cas, nos commandes n'ont pas été acceptées. Alors, nous sommes allés ailleurs. »

De la nouvelle politique de la Raffinerie québécoise de faire raffiner à forfait son sucre brut aux États-Unis, il affirme que c'est une très bonne affaire puisque cela permet de vendre la-bas au prix américain.

De l'affirmation voulant que Saint-Hilaire fabrique du sucre brut au même coût que du sucre raffiné, soit \$550 la tonne, il répond : « On vous a sûrement conté des histoires. »

Le ministre soutient que la situation financière déficitaire de l'entreprise avait été prévue dans sa phase d'implantation. À son avis, ce n'est pas avant 1985 que la Raffinerie d'État pourra se sortir du rouge, au moment où elle produira son propre sucre raffiné.

« Il est malheureux que le fédéral nous ait obligé à ne produire que du sucre brut car autrement nous pourrions offrir aux producteurs de betteraves un prix correspondant à celui que les raffineurs de l'Ouest canadien versent à leurs producteurs », affirme M. Garon, en se disant un peu inquiet de ce que les agriculteurs de la région de Saint-Hyacinthe abandonnent cette production pour se consacrer à la culture du maïs.

Malgré tout, le ministre a toujours confiance en l'avenir de la Raffinerie de Saint-Hilaire. « Les perspectives sont aussi bonnes maintenant qu'elles l'étaient au départ. Je peux vous dire que le sucre, c'est payant. Autrement, le lobby du sucre ne ferait pas autant de chinoiserie pour essayer d'éliminer un indépendant », a-t-il conclu.

DROITS DES FRANCOPHONES

Mulroney échoue auprès des « tories » manitobains

■ OTTAWA (PC) — Le chef conservateur Brian Mulroney a échoué en tentant secrètement, il y a deux semaines, de rappeler à la clémence l'aile provinciale de son parti engagée à

DENIS LESSARD

fond de train dans une campagne contre les droits des 31 000 Franco-Manitobains.

Admettant que des émissaires qu'il avait envoyés au Manitoba pour rappeler à la raison les « tories » provinciaux étaient revenus bredouilles, M. Mulroney a affirmé hier avoir fait sa part pour la défense des droits des minorités.

À sa sortie des Communies, le chef conservateur a soutenu que lui et son parti avaient fait face à leurs responsabilités dans la défense des droits des francophones en endossant en Chambre, le 6 octobre, une résolution appuyant

les services aux Franco-Manitobains.

Selon lui, la campagne antifrancophone qui fait rage actuellement dans cette province « vient des citoyens du Manitoba et non des conservateurs ». « Il n'y a pas que des conservateurs dans la campagne, on trouve des néo-démocrates et même de libéraux », a-t-il lancé.

Tandis que cinq représentants du gouvernement du Manitoba font l'objet d'une surveillance continue de la police pour leur protection, et que dans les villages des accrochages racistes sont de plus en plus fréquents, M. Mulroney a soutenu qu'il avait « fait ce que j'avais à faire, je me tiens debout », a-t-il lancé.

Quelques instants plus tôt il avait cependant admis à La Presse Canadienne que des représentations faites par ses émissaires auprès du caucus conservateur manitobain « avaient donné des

résultats jusqu'ici modestes, malheureusement ».

Il y a deux semaines, le député conservateur fédéral du Manitoba, M. Jake Epp, a rencontré les députés conservateurs au Parlement de Winnipeg pour les rappeler à la raison devant la flambée de gestes racistes posés au cours de la campagne contre le projet de bilinguisme du gouvernement néo-démocrate d'Howard Pawley.

Selon plusieurs sources, M. Epp s'est heurté à un mur de briques en soulignant la position du parti au niveau national, tandis que l'ancien chef « tory » manitobain, M. Sterling Lyon, déclarait que les troupes provinciales n'entendaient pas modifier leur stratégie d'un iota.

« Ils sont restés sur leur position, cela ne s'est pas très bien déroulé », a déclaré un militant conservateur manitobain qui avait discuté de la rencontre avec M. Epp.

« M. Epp a été traité avec courtoisie », a affirmé M. Mulroney, niant formellement le rapport de témoins qui ont révélé que le dé-

puté fédéral avait quitté furieux ses pairs provinciaux. « C'est un problème interne au Manitoba, M. Epp et d'autres ont fait valoir la position officielle du parti », a lancé M. Mulroney.

« Le PC manitobain a décidé qu'il maintiendrait sa stratégie jusqu'au bout et que cela ne ferait pas perdre grand-chose au niveau fédéral », estime M. Gerard L'Ecuyer, ministre francophone de l'Environnement du gouvernement Pawley. « L'intervention du PC d'Ottawa n'y a rien fait, c'est toujours Lyon qui tire les ficelles », a-t-il ajouté.

M. L'Ecuyer est cependant fort réticent face à un geste d'Ottawa pour appuyer les droits des 31 000 Franco-Manitobains à recevoir des services dans leur langue. « Moins les libéraux s'en mêlent mieux cela sera, on n'attend pas d'intervention d'Ottawa », a-jouté-t-il.

Quant aux mesures de protection dont il est l'objet tout comme quatre autres ministres néo-démocrates, M. L'Ecuyer estime que « c'est surtout par précaution », espère-t-il.

Pawley tente une nouvelle fois de déposer une motion de clôture

■ WINNIPEG (PC) — Le gouvernement néo-démocrate a de nouveau tenté, hier, de déposer une motion de clôture pour mettre fin au débat à la Législature sur son projet de résolution constitutionnelle qui confirme le caractère officiel de la langue française au Manitoba.

Et une fois de plus, cette action a provoqué le départ des membres de l'opposition conservatrice, ce qui a eu pour effet d'empêcher le gouvernement d'adopter la motion.

C'était la quatrième fois que le gouvernement de M. Howard Pawley tentait en vain d'invoquer la motion de clôture.

À la faveur d'une trêve de deux jours, au début de la semaine, le

comité sur le projet de loi sur les services bilingues a pu continuer ses travaux et le débat sur la résolution constitutionnelle s'est poursuivi en chambre.

Le leader de l'opposition à la Législature, M. Harry Enns, a déclaré que le moment choisi par le gouvernement pour déposer sa motion de clôture le laissait perplexe, très peu de membres de l'opposition ayant eu l'opportunité de prendre la parole sur la question.

« Cette manœuvre est arrivée comme une surprise », a-t-il déclaré aux journalistes après que les conservateurs eurent quitté la chambre aux cris de « le vote, le vote », lancés par les membres du gouvernement.

Mme Sauvé toujours dans un état sérieux

■ OTTAWA (UPC) — Le gouverneur général désigné, Mme Jeanne Sauvé, se trouvait toujours, hier soir, dans un état sérieux, quoique stable, à l'Hôpital général d'Ottawa.

« J'ai entendu moi aussi toutes les rumeurs, et ce ne sont que pures spéculations », a souligné un porte-parole en parlant des rapports voulant que l'état de la malade se soit amélioré.

Mme Sauvé, qui est âgée de 61 ans, a été hospitalisée il y a quinze jours, souffrant d'un virus qu'elle a, croit-on, contracté lors d'une visite en Union soviétique, l'automne dernier. Le traitement se complique du fait qu'elle est allergique aux antibiotiques utilisés habituellement pour combattre ce genre d'infection.

L'investiture du nouveau gouverneur général — qui serait la



première femme à occuper ce poste — pourrait se trouver retardée par ce contretemps.

NOËL EST DE RETOUR À CESCO

Enfin de retour chez CESCO

la gamme de produits chimiques et de quincaillerie «General Cement» incluant nettoyeurs et adhésifs, vis et attaches diverses, pour l'industrie, les bricoleurs et les techniciens.

SEMI-CONDUCTEURS

MOTOROLA MC6802P	MPU, CLK & RAM	\$9.57
MOTOROLA MC6802CP	MPU, CLK & RAM	\$11.57
MOTOROLA MC6809P	8 BIT MPU, EXT, CLK	\$17.19
AMI S6809P	8 BIT MPU, EXT, CLK	\$10.61
MOTOROLA MC6809EP	8 BIT MPU, EXT, CLK	\$17.19
AMI S6809EP	8 BIT MPU, EXT, CLK	\$10.61
MOTOROLA MC6821P	PIA	\$4.38
MOTOROLA MC6821CP	PIA	\$5.49
RCA CDP1802E		\$15.17
RCA CDP18022CE		\$7.18
RCA CDP1852CE		\$2.65
RCA CDP1854ACE		\$6.45
RCA CDP1856CE		\$2.13

Les prix seront en vigueur jusqu'au 1er mars.

GAGNEZ L'UN DE CES PRIX A CHAQUE TIRAGE

TIRAGE DU 2 MARS

LIVRES et MAGAZINES
Valeur: \$99.95

ORDINATEUR familial T199/4A
Valeur: \$99.95

POSTE DE SOUDAGE WELDER
Valeur: \$99.95

ENREGISTREUR de programmes TEXAS INSTRUMENTS
Valeur: \$99.95

APPAREIL de mesure digital HIOKI
Valeur: \$99.95

DISQUETTES et/ou papier perforé
Valeur: \$99.95

LOGICIEL pour T199/4A
Valeur: \$99.95

CALCULATRICES de TEXAS INSTRUMENTS
Valeur: \$69.95

RÈGLEMENTS:

1 chance avec tout achat d'une valeur de \$10 minimum. Coupon accepté jusqu'au 29 février 1984. Premier tirage le 2 mars 1984.

1. Les clients qui utiliseront la station NAMUR et nous présenteront une correspondance ou leur CAM recevront une chance supplémentaire.

2. Les achats effectués le SAMEDI recevront 2 chances supplémentaires. Le client qui sera choisi par le gérant du magasin pour tirer le billet gagnant le 2 mars 1984 recevra 25% de réduction sur son achat.

Réduction sur produits pour micro-ordinateurs

RABAIS D'INVENTAIRE jusqu'à 75% DE RÉDUCTION

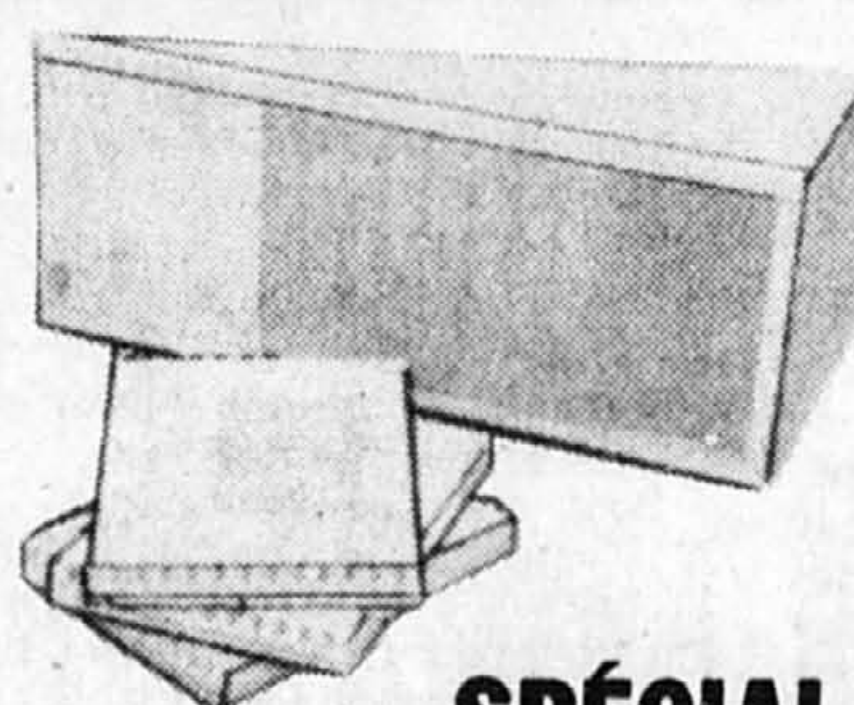
sur une vaste sélection de composants électroniques incluant:

- Fils ALPHA et gaine thermorétractable.
- Résistances ALLEN-BRADLEY et CTS incluant SIP, DIP, et capacitors d'appoint.
- Connecteurs AMPHENOL et SCOTCH FLEX.
- Micro-interrupteurs BURGESS.
- Lampes CHICAGO MINIATURE.
- Résistances CORNING et OHMITE.
- Câbles COAXIAUX.
- Capacitors et interrupteurs rotatifs CENTRALAB.
- Interrupteurs CUTLER-HAMMER et Grayhill.
- Indicateurs et interrupteurs DIALIGHT.
- Composants HAMMOND.
- Tubes industriels.
- Blocs de connexion KULKA.
- Fusibles LITTLEFUSE.
- Capacitors MALLORY et SPRAGUE.
- Prises TEXAS INSTRUMENTS.
- Quincaillerie et plaquettes de circuits VECTOR.

APPAREILS DE MESURE EICO

Modèle bricoleur EH-1	Modèle professionnel EI-C20A3
— petite dimension — 1 000 ohms — V CO & CA — incluant batteries	— 20 ohms / V CO — protection de surcharge — incluant piles — 20 gammes
Rég. \$24.95 \$15.95	Rég. \$54.95 \$32.95

SYSTÈME D'EXPANSION POUR T199/4A



incluant:
—boîte d'expansion
—lecteur de disquettes
—contrôleur de disquettes

Rég. \$1300

\$599

SPÉCIAL

GRATUIT!

Valeur de \$50 en logiciels sur disquettes disponibles.

MONITEUR ELECTROHOME EN SOLDE

maintenant pour

\$349

Rég. \$589

- 13 pouces
- 40 caractères par 25 lignes
- module décodeur NTSC

DISQUETTES 3M

SP.340 - Boîte de rangement pour disquettes Scotch 3M.	Rég. \$44.95	Spécial	\$29.95
Disquettes Scotch 3M - simple côté - double densité - centre renforcé.	Bte de 10.	Rég. \$59.95	Spécial

IMPRIMANTE RX-80 EPSON IDÉALE POUR LE T199/4A

- 80 colonnes
- matrice à points
- 100 caractères par sec.

Rég. \$569.95

SPÉCIAL \$499.95

TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED

CÂBLES DE MAGNÉTOPHONE PHA 2000

\$24.95

LOGICIELS pour T199/4A

PHM 3112-PARSEC	\$39.95
PHM 3109-TILOGO	\$129.95
PHM 3111-Ti-writer	\$199.95
PHM 3006-Home financial decisions	\$39.95
PHM 3113-Microsoft multi plan	\$199.95

TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED

TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED

EN PLUS
une large sélection de logiciels.

TOUS EN SOLDE!!!

à partir de **\$9.95**

Synthétiseur de parole PNP1500

Rég. \$149.95

Économisez \$20.00

MAINTENANT \$129.95

TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED

CESCO
électronique ltée

MONTRÉAL:
4050 ouest, Jean-Talón
Tel.: (514) 735-5511

OTTAWA:
148 Colonnade Road
Tel.: (613) 226-6903

QUÉBEC:
909 ouest, boul. Charest
Tel.: (418) 667-4321

Le magasin à Montréal est ouvert du lundi au vendredi de 8 a.m. à 5 p.m. et le samedi de 9 a.m. à 1 p.m.

Plusieurs autres spéciaux disponibles.
Café gratuit
Stationnement gratuit
Consultation gratuite
Catalogues et dépliants gratuits
Laissez nos techniciens vous aider!



Partager le coût du transport en commun

Beaucoup de Montréalais, ayant lu les titres hier, ont sans doute conclu précipitamment à une augmentation prochaine — et considérable — des tarifs de la CTCUM. Ce qui explique le caractère dramatique de certaines réactions. Ce n'est pourtant pas ce qu'annonce M. Pierre Des Marais II dans le discours qu'il a fait sur le partage des coûts du transport en commun.

Le président de la Communauté urbaine, chiffres et comparaisons à l'appui, a proposé une nouvelle répartition, plus équitable, des charges financières entre le gouvernement, les municipalités et les usagers. Il est évident que ces derniers seront appelés à absorber graduellement une part plus importante des frais d'exploitation. En quatre ans, elle est passée de 48,5% à 43,3%. M. Des Marais recommande qu'elle soit portée à 50% du budget de fonctionnement. Cela ne signifie pas que le prix des billets et des cartes sera majoré de sept, huit ou neuf pour cent dans un an ou deux. Cela veut plutôt dire, pour peu que la CTCUM demeure réaliste, que le tarif sera majoré à raison d'environ un pour cent par année jusqu'à la fin de la décennie. Pendant ce temps, la part du gouvernement (qui atteignait 34,5% en 1982 au titre de l'exploitation) va diminuer progressivement, comme celle des contribuables des municipalités environnantes.

Ce n'est pas encore la catastrophe appréhendée. D'autant que l'État paie depuis 1980 et va continuer de payer le coût de la construction du métro (infrastructure et équipement) et que le président de la CUM recommande fortement à Québec d'absorber en outre le coût des travaux réalisés avant 1980.

Pourquoi ce nouvel équilibre dans la répartition des coûts? Parce que ce débat sur le financement se poursuit depuis quelques années et n'aboutit jamais. Ce qui engendre incertitude et flottement aussi bien à la CUM que dans les municipalités environnantes, à la CTCUM et à Québec. On voudrait prévoir et planifier. Le gouvernement a déjà indiqué qu'il devait plafonner ses subventions. Car s'il est vrai que le transport en commun de la région montréalaise profite à toute la population en termes économiques et sociaux, s'il est normal que l'État en assume largement sa part des frais, il s'impose en revanche d'établir certaines limites au-delà desquelles les contribuables du Québec finissent par subventionner démesurément le réseau de Montréal.

Y a-t-il d'autres sources de financement auxquelles on aurait négligé d'aller puiser? Une surtaxe sur l'essence? Une taxe spéciale sur le parking? Des charges additionnelles sur l'immatriculation des voitures? Des péages accrus sur les autoroutes? Ces formules suscitent toutes, à des degrés divers, des inconvénients et des difficultés d'application: elles sont punitives envers l'automobiliste qui paie déjà beaucoup.

En réalité, le tarif de l'usager de la CTCUM est l'un des plus bas en Amérique si l'on tient compte naturellement de la carte CAM et du prix des billets. (C'est la minorité des voyageurs qui versent 85 cents en espèces). Créer une tarification suivant la distance parcourue serait une opération fastidieuse, coûteuse et peu rentable, la majorité des usagers voyageant sur de courtes distances. Il est peu de villes au monde où le système de transport soit aussi avantageux et si peu coûteux.

Notre réseau de la CTCUM est l'un des plus subventionnés en Amérique. Il fallait bien que le président de la CUM finisse par recommander une solution qui, respectant les contribuables municipaux et provinciaux, répartisse les coûts plus équitablement. Il reste à la CTCUM à étaler la hausse des tarifs sur une longue période pour épargner aux usagers les contre-coups d'un redressement trop brusque.

Michel ROY

M. Reagan passe à l'attaque

Le budget que le président Reagan a proposé au Congrès n'est pas seulement un budget électoral, c'est aussi un budget de combat. Il prendra une place importante dans la campagne électorale de M. Reagan qui chercherait ainsi à se faire réélire avec un mandat populaire pour régler le problème à sa façon.

Il faut donc s'attendre à une année mouvementée dans le domaine financier, la chute du dollar et la remontée du prix de l'or en étant un avant-goût. Cela ne facilitera pas la tâche de M. Lalonde qui doit essayer de présenter un budget canadien tendant à équilibrer les finances fédérales tout en prolongeant la reprise économique.

Le budget de M. Reagan contient un bon nombre de «bons électoraux» afin de ne pas rejeter inutilement des électeurs dans les bras de l'opposition démocrate. M. Reagan refuse, cependant, de céder sur deux principes fondamentaux de sa politique, maintenant ainsi le déficit au niveau extrêmement élevé de \$180 milliards. Il a, en effet, insisté sur une augmentation de 14,5 pour cent des dépenses militaires et sur le maintien des réductions d'impôts des années précédentes. Il estime, sans doute, qu'une majorité des électeurs le soutiendront dans ses principes.

Il semble d'ores et déjà que le soutien des électeurs lui soit acquis en ce qui concerne sa décision de ne pas augmenter les impôts. Quant à l'augmentation des dépenses militaires, quelle que soit l'évolution des relations avec l'Union soviétique, il pourra essayer de la justifier.

Le grave défaut du budget vient du fait que le président ne tente pas de résoudre le problème du déficit, qu'il le pousse même au centre de l'arène politique. M. Reagan veut l'utiliser ainsi pour obtenir un nouveau mandat populaire, mandat qui donnerait plus de pouvoirs à la présidence en matière budgétaire et qui en enlèverait au Congrès. Cela ressort notamment de l'intention de M. Reagan d'obtenir le droit de veto sur des clauses isolées de lois financières, en plus du veto sur l'ensemble d'une loi que le président possède déjà. Ce veto sélectif serait un excellent moyen de faire des coupes sombres dans les dépenses votées par le Congrès. Ce dernier a, toutefois, toujours refusé d'en entendre parler depuis que George Washington en a fait le premier la demande.

L'insouciance que l'on pourrait attribuer à M. Reagan au sujet du déficit cache ainsi une intention d'en venir à bout par des moyens institutionnels lors d'un second mandat à la Maison-Blanche. Pendant qu'il livre cette bataille de principes au niveau électoral, la conduite de la politique conjoncturelle sera laissée en grande partie aux soins de la Réserve fédérale et en particulier son président, M. Paul Volcker. On ne pourrait tomber sur une personne plus compétente pour remplir ce rôle, mais les interventions monétaires de la Réserve fédérale sont rarement subtiles. On peut notamment craindre des mesures destinées à freiner une éventuelle hausse de l'inflation, soit une hausse des taux d'intérêt.

La perspective d'un resserrement des marchés des capitaux complique singulièrement la tâche de M. Lalonde qui est aux prises avec les mêmes problèmes budgétaires que M. Reagan. La grande différence entre les deux est que M. Lalonde ne peut pas attendre jusqu'au lendemain des élections pour prendre des mesures énergiques destinées à diminuer le déficit. Il devra faire de son mieux dans un climat économique et financier extrêmement instable.

Frédéric WAGNIÈRE

Si AU MOINS ON REVENAIT AUX ARMES CONVENTIONNELLES DE LA PRÉHISTOIRE!

(POUR ÉVITER DE JETER TOUT CE BEAU MONDE AU CHÔMAGE.)



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Jacques Dufresne

Le devoir d'ingratitude

Dans un commentaire récent à Radio-Canada, Gérard Filion nous rappelait que les grands peuples ont toujours su faire preuve d'ingratitude à l'égard de leurs leaders politiques. Il citait en exemple l'Angleterre qui, au lendemain de la dernière guerre, a évincé du pouvoir l'homme de la victoire: Winston Churchill. Il nous recommandait ensuite de pratiquer cette vertu à l'égard de nos propres leaders.

Depuis quelques années, les faits nous poussent, sinon vers la même dureté, du moins vers la même lucidité. L'histoire récente du Québec est en effet un chapelet de mythes, de ballons surgonflés: la révolution tranquille, la Baie James, le stade, l'indépendance du Québec, le Canada uni, bilingue et pacifiste. Ces ballons se dégonflent un à un, après, il est vrai, avoir rempli leur fonction qui était de nous aider à rester debout sans avoir les pieds sur terre.

La révolution tranquille est devenue un thème pour les émissions historiques de la télévision. Quant au ballon de l'indépendance, le trou que le référendum y a fait ne cesse de s'agrandir depuis 1980. Le Canada bilingue: il se concrétise au Manitoba. Pour ce qui est du stade, il faut achever d'en payer l'architecte avant même d'en avoir gonflé le toit.

Il n'y a toutefois pas lieu d'être morose. Nous avons agi, trop souvent avec précipitation, certes, car il y avait du rattrapage à faire et des gous-

sets avides à remplir rapidement, — avec le concours de l'État qui était notre seul levier —, mais nous avons agi malgré tout, nous avons vécu, et cette vie, même avec ses excès d'enthousiasme, était préférable à l'inertie. Dans les cas de ce genre, il vaut peut-être mieux commettre les fautes que de se contenter d'envier, ajoutant ainsi l'impuissance et l'aigreur à l'illusion.

Il n'empêche que la plus grave erreur que pourraient commettre actuellement nos leaders politiques serait de lancer de nouveaux ballons pour tirer la population d'une morosité appréhendée. Comme si nous étions faibles au point d'avoir toujours besoin de rêves compensatoires!

Nous n'avons pas à chercher la vie dans de nouveaux emballements. La lucidité dans laquelle nous entrons, bon gré, mal gré, fait aussi partie de la vie. Elle en est l'autre pôle. La lumière délivre, elle est la vie. Ce message est dans tous les grands livres du monde. La lumière délivre les individus, mais c'est elle aussi qui fait les peuples forts, comme nous l'a rappelé Gérard Filion.

Si nous avons pu gonfler tant de ballons depuis deux décennies, c'est bien entendu à cause de notre entrepreneurship, mais c'est aussi à cause d'une conjoncture qui favorisait l'Amérique du Nord. Cette situation a créé un espace qui nous a permis de nous définir,

avec les luxes et les risques d'erreur qu'une telle aventure supposait.

Mais la conjoncture internationale a changé depuis. Nous serons désormais définis de l'extérieur. Nos concurrents, asiatiques en particulier, ont déjà considérablement réduit l'espace que nous pouvions consacrer à nos chers exercices de psychologie collective. Dans ces conditions, la lucidité n'est pas un luxe, un sommet de la vie morale personnelle, elle est une condition de survie collective.

Heureusement, tant le gouvernement que l'opposition ont compris l'importance du commerce extérieur. C'est sur ce terrain, où l'illusion n'a pas sa place, que devrait se livrer la prochaine bataille électorale, non dans la basse atmosphère où les ballons dégonflés achèvent de tomber. D'où incidemment l'intérêt que présente un chef de l'opposition ayant connu le rêve et l'envers du rêve, si toutefois il s'en souvient.

Tout est lié au commerce, y compris l'indépendance, le problème des surplus d'électricité, le contrôle des dépenses de santé, — où nous réussissons bien —, et le prolongement par l'excellence de notre réforme de l'éducation.

A ce propos, il faut espérer que le débat sur la loi 40 est vraiment le dernier acte de cette révolution tranquille qui a commencé par la création d'un ministère de l'Éducation. Dans ce domaine aussi, nous

serons désormais définis de l'extérieur. Nous n'avons déjà plus le choix des initiatives. Il suffit pour s'en rendre compte d'aller voir comment travaillent les étudiants japonais inscrits à l'École Polytechnique de Montréal, ou de tirer les leçons qui s'imposent d'un film sur la Californie⁽¹⁾, comme celui qu'on nous présentait dimanche dernier aux Beaux Dimanches. Il nous faut coûte que coûte des ingénieurs connaissant les langues et les cultures étrangères et des anthropologues capables d'aider les entreprises à accroître leur productivité tout en améliorant le sort des ouvriers. J'ai bien écrit anthropologues, du genre, si l'on veut, du dernier best-seller venu du Sud: *Le prix de l'excellence*⁽²⁾.

Dans un système d'éducation comme le nôtre, public jusqu'à preuve du contraire, un tel défi est d'abord celui de l'État. Il le relèvera, non pas en faisant le travail des commissions scolaires, ou, ce qui reviendrait au même, celui des conseils d'école, mais en se retirant de cette mêlée pour multiplier les incitations à l'excellence au-dessus d'elle: évaluation, concours de tous genres, originaux et amusants autant que possible, bourses au mérite, gratitude spéciale pour les enseignants les plus compétents et les plus dynamiques, etc. Du film sur la Californie, je retiens cette séance d'examen à Stanford, cette fête plutôt, où des étudiants en génie présentaient leurs inventions, des machines simples, devant des professeurs en chapeau melon qui tenaient compte de l'aspect esthétique de l'appareil autant que de sa perfection technique.

(1) *Comme en Californie*, réalisation: Jacques Godbout et Florian Sauvageau
(2) *Le prix de l'excellence*, Inter Éditions, 1983

POINT DE VUE

Une grammaire de combat

Des sociologues lancent périodiquement le cri d'alarme: un trop grand nombre de nos contemporains, tout près de 30 pour cent, ne savent ni lire ni écrire ou, s'ils l'ont jamais su, l'ont complètement oublié. Tristan Bernard avait donc raison d'affirmer que l'ignorance fait des progrès.

ROGER DUHAMEL

(collaboration spéciale)

Les correspondants de presse nous apprennent que l'un des premiers objectifs d'une révolution marxiste, c'est de combattre l'analphabétisme. Ce qui ne laisse pas d'être impressionnant. Cela s'est passé en Russie après 1917, à Cuba après 1961.

Quelques mois après la prise du pouvoir, les nouvelles équipes admettent volontiers qu'il existe encore des pénuries alimentaires, que la mauvaise température a retardé les bienfaits de la

réforme agraire, que l'économie est quelque peu paralysée par les pesanteurs bureaucratiques, que la corruption continue de sévir dans les secteurs qui n'ont pas été étatisés. En revanche, on se félicite sans réserve du respect des droits de l'homme et surtout de l'essor de l'instruction primaire.

À cet égard, l'exemple du Nicaragua est le plus récent. Le magazine *Time* a souligné que le taux d'alphabétisation est passé rapidement de 50 à 87 pour cent. De son côté, *Newsweek* nous apprenait que la Havane avait dépêché dans le pays environ 1500 enseignants chargés de lutter sur le terrain contre le fléau de l'analphabétisme.

Libre à chacun de penser que ce zèle s'inspire de motifs désintéressés. Un correspondant du *New York Times*, lui-même partisan de la révolution sandiniste, laisse néanmoins deviner l'orientation pédagogique de cet enseignement de masse:

«Dans la méthode employée, mise au point par l'enseignant brésilien Paulo Freire et connue sous le nom de «conscientisation» ou d'«éducation de la libération», les mots choisis pour l'apprentissage collent à la réalité sociale et politique de l'élève.»

Comme par hasard, le premier vocable retenu est le mot de la révolution, qui offre cet avantage considérable de contenir toutes les voyelles de l'alphabet espagnol! Les mots *liberacion*, *genocidio*, *masas populares* possèdent aussi une valeur éducative évidente.

Fernando Cardenal, ce jésuite en rupture de ban qui préside à Managua à la diffusion du savoir, ne se cache pas derrière un paravent: «Il n'y a pas d'éducation qui ne soit politique.» Aussi bien les premières phrases que doivent tracer d'un crayon hésitant ceux qui hier ne savaient ni lire ni écrire sont-elles dans le goût suivant: «La révolution populaire sandiniste a inauguré la

démocratie véritable» ou «Les classes privilégiées sont détruites.»

Nous avons mentionné le Nicaragua. La même observation vaut pour le Vietnam ou l'Éthiopie. Le paradigme demeure constant parce qu'il obéit à une logique logique. Pourquoi en changer, puisqu'il a donné la preuve de son efficacité?

Pour nous en convaincre, il n'est que de s'en reporter à une autorité peu sujette à caution. En 1922, peu de temps avant sa mort, Lénine déclarait:

«En général, comme vous ne l'ignorez pas, j'éprouve peu de sympathie pour l'intelligentsia et il ne faut pas interpréter notre slogan «éliminez l'analphabétisme» comme la volonté de créer une nouvelle intelligentsia. La liquidation de l'analphabétisme n'a pour seul but que de rendre chaque paysan capable de lire par lui-même, sans aide, nos décrets, nos ordonnances et nos proclamations. L'objectif est exclusivement pratique. Rien de plus.»

Nous avons grand tort de ne pas lire plus souvent Lénine. Après la littérature engagée, voici la grammaire en armes...

DOCUMENT

Transport en commun: qui paiera ?

Voici des extraits de la conférence prononcée mercredi par M. Pierre Des Marais II, président de la Communauté urbaine de Montréal, devant le groupe régional de l'Institut d'administration publique du Canada.

Pierre DES MARAIS II

Le temps est venu de faire le point sur la problématique du transport en commun et de proposer des principes et des modes de financement équitables entre le gouvernement, les municipalités et les usagers. (...)

L'accélération des modes privés de déplacement qui caractérise les villes d'Amérique a été suivie d'une prise de conscience de la nécessité d'implanter des modes de transport en commun urbains et interurbains de plus en plus perfectionnés. La région de Montréal a suivi le même cheminement et plusieurs exploitants publics et privés ont développé des services de transport en commun adaptés au besoin. Jusqu'en 1970, les entreprises de transport en commun étaient rentables; ce n'est que par la suite que la structure des coûts fut bouleversée, ce qui a amené l'Etat à prendre en charge graduellement ces services qui devenaient de plus en plus déficitaires. (...)

Les multiples interventions gouvernementales, jusqu'au début des années 1980, sont marquées d'une philosophie et d'un style d'administration publique de nature centralisatrice alors que le gouvernement intervient de plus en plus directement dans le monde municipal, conscient des sommes importantes qu'il doit consacrer au transport en commun, un domaine déficitaire abandonné graduellement par les exploitants privés.

Parallèlement le gouvernement a mis de l'avant des propositions basées sur le principe du respect de l'autonomie locale. (...)

Ce qu'il faut retenir à travers la suite des événements, c'est la double contrainte qui constitue la problématique des transports en commun: le transport en commun est un service public subventionné en partie par le gouvernement mais qui relève d'une administration régionale qui en assume le déficit et dont il faut respecter l'autonomie.

Comment concilier le pouvoir de dépenser du gouvernement avec le pouvoir de décider de l'administration régionale en ce qui concerne les transports? Il faut rechercher un équilibre entre les pouvoirs centralisés et décentralisés en trouvant des solutions équitables pour le citoyen qui paie à la fois comme contribuable et comme usager d'un service dont il bénéficie lorsqu'il l'utilise. Il est certain qu'un cadre équilibré et acceptable aux parties passe par la solution de ce dilemme qui permettra de partager le financement entre le gouvernement, les municipalités et l'usager. (...)

Le principe du respect de l'autonomie locale si souvent affirmé par les élus municipaux et par le gouvernement est toujours de mise et les faits observés à travers le monde ne font que confirmer la pertinence de confier aux adminis-

trateurs une enveloppe budgétaire qu'ils doivent gérer d'une façon responsable. (...)

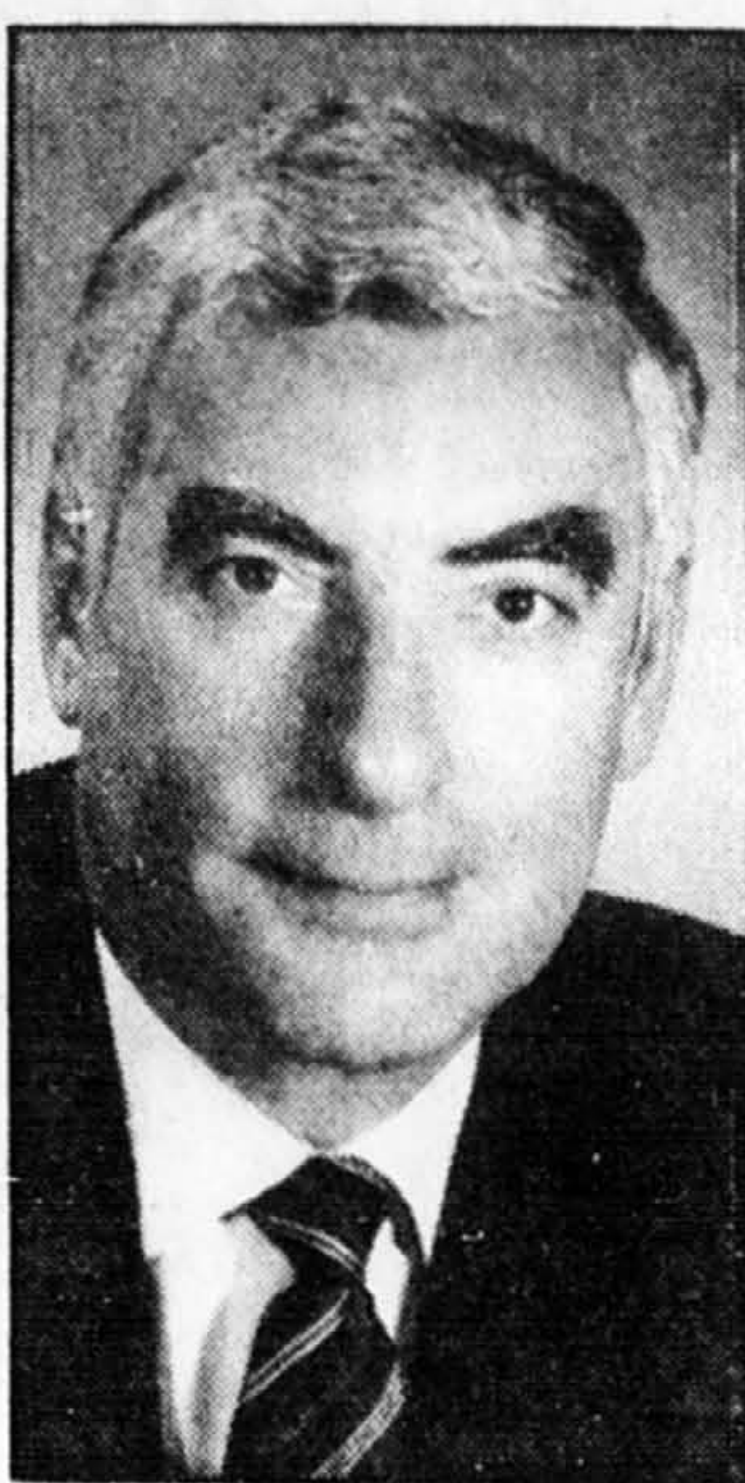
Entre le gouvernement et les élus locaux se trouvent évidemment les usagers du transport en commun qui bénéficient directement des systèmes mis en place à l'aide des fonds publics. (...)

L'analyse des statistiques révèle que le fardeau fiscal supporté par les contribuables de la Communauté urbaine de Montréal a été traditionnellement plus élevé que celui des autres municipalités du Québec. Durant les quatre années qui ont précédé l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale, soit de 1975 à 1979, les contribuables des municipalités ont été les plus durement touchés par les hausses considérables des coûts des moyens de transport en commun: le fardeau a triplé en quatre ans. Au cours de cette même période, le fardeau du gouvernement s'est accru considérablement alors que celui des usagers a diminué dans la même proportion. De plus, l'implantation de la politique d'aide à l'usager au cours de 1980 a eu pour effet de continuer de faire baisser sa part relative dans le coût du transport en commun.

En 1978, les revenus provenant des usagers couvraient 48,5% des coûts d'opération alors qu'en 1982, ce pourcentage n'est que de 43,3%, soit une diminution de 12%. En effet, la part des usagers en 1978 était de 102,3 millions \$ sur un total de 210,8 millions \$ alors qu'elle était de 145,2 millions \$ sur 335,6 millions \$ en 1982. De 1975 à maintenant, l'augmentation annuelle moyenne du tarif en espèces ou en billets se situe en dessous de 6%. Enfin, il faut se rappeler que l'usager ne participe plus au financement des immobilisations du métro.

Durant cette même période, la part du gouvernement est passée de 26,4% à 34,5% des dépenses d'opération; cette hausse est accentuée par la diminution de la participation des usagers suite à l'introduction du laissez-passer mensuel. Cette réduction a coûté beaucoup plus cher que prévu au gouvernement: de 6,6 millions de dollars qu'elle était estimée en 1979, elle est passée à plus de 26 millions de dollars en 1982. Sans nier le bien-fondé d'une aide que le gouvernement peut apporter aux usagers afin d'augmenter la mobilité des personnes, sans nier non plus le caractère social de cette aide, l'analyse des statistiques des dernières années révèle qu'un déséquilibre s'est introduit graduellement dans le financement du transport en commun entre les partenaires impliqués.

Ce ne sont là que des considérations internes il est vrai; alors qu'en est-il dans le monde et comment comparer l'usager du Québec avec ceux des autres pays? Les études comparatives sont éloquentes à cet égard et font ressortir la position relativement confortable de l'usager de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). La revue de transports «Mass Transit» révèle que les usagers payaient 62% de la note en 1981, alors que ceux de la Commission de transport de la Communauté



Pierre Des Marais II

urbaine de Montréal (CTCUM) payaient 44% pour la même année. Cette étude démontre en plus que pour la période de 1975 à 1981, les subventions au transport ont augmenté en moyenne de 5% chez les 82 exploitants alors que cette augmentation a été de 15,6% à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Ainsi les usagers contribuaient pour 148,4 millions \$ en 1981 sur un coût total de 332,6 millions \$. De plus, cette même étude établit que, pour 39 exploitants, la subvention pour combler le déficit d'exploitation était de 57 \$ par capita en 1981 alors que ce montant était de 98,86 \$ à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, soit une subvention de 174000000 \$ pour une population totale de 1760122 citoyens.

Si l'on compare les tarifs de la CTCUM avec ceux de la CTL, la CTRSM, la CTCUQ à Québec ou la Commission de transport de Toronto, nous constatons que tous nos tarifs sont inférieurs, soit pour le tarif régulier ou réduit, en espèce, par billet ou par laissez-passer. Par exemple, le billet au tarif régulier coûte 69¢ à l'usager de la CTCUM, alors qu'il coûte 86¢ à la CTL, 90¢ à la CTRSM, 90¢ à Québec et 70¢ à Toronto. Le billet au tarif réduit de 27¢ à la CTCUM coûte presque le double aux usagers des autres commissions (45¢ à la CTL, 45¢ à la CTRSM, 45¢ à Québec et 50¢ à Toronto).

A partir de ces observations et de ces comparaisons, il devient évident que l'usager de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal devra assumer dans l'avenir une part grandissante des coûts du transport en commun afin de soulager les contribuables des municipalités qui ont fait leur part jusqu'à ce jour par le biais de leurs taxes foncières et de leur impôt sur le revenu.

D'ailleurs les spécialistes des transports reconnaissent que l'usager fait en général un choix entre les différents modes de transport, sans nier pour autant l'existence

d'une clientèle démunie et captive qui, elle, n'a pas le choix. Si cet usager fait un choix pour le transport en commun, il doit en conséquence accepter d'en payer le prix. (...)

Les débats récents sur le budget de la Communauté et celui de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal ont fait apparaître à nouveau les problèmes de structure de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). Ce qui caractérise notre administration, c'est qu'elle est composée d'élus et, dans ce contexte, une meilleure structure signifie un contrôle démocratique qui serait assumé par les élus de la Communauté. Il faut appliquer à la Communauté ce principe admis depuis fort longtemps au Québec et je réitère la nécessité que le Conseil d'administration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal soit composé majoritairement d'élus municipaux. (...)

Les subventions pour fin de fonctionnement du transport en commun doivent être maintenues en fonction d'objectifs précis. D'abord elles doivent contribuer à l'amélioration de la qualité du service afin d'augmenter l'achalandage et les revenus pour ainsi diminuer les déficits. Elles assurent aussi la permanence du réseau, sa sécurité et sa rapidité. Ces subventions doivent tendre aussi à alléger le fardeau des contribuables des municipalités pour augmenter la part relative des usagers au financement du transport en commun. Cette contribution aux frais d'exploitation devrait tendre à faire participer les usagers à 50%, les bénéficiaires non usagers à 20%, les municipalités à 15% et le gouvernement à 15%.

La modification récente de la politique d'aide gouvernementale au transport en commun en ce qui concerne les subventions au laissez-passer et au fonctionnement aura pour effet d'accroître la participation financière de la Communauté au déficit de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal à partir de 1984, de 4,2 millions de dollars. En effet, la réduction de 110% à 100% du remboursement de l'escompte au laissez-passer coûte environ 3 millions de dollars tandis que le plafonnement de la subvention au fonctionnement coûte près de 1,2 million de dollars. La subvention du gouvernement au fonctionnement portait sa participation à environ 110% de la participation des municipalités. Cette subvention sera plafonnée à 100% la première année et baissera jusqu'à 80%, ce qui pourrait coûter 15 millions de dollars en 1988 à la Communauté.

A titre de concession majeure, nous avons proposé un plafonnement de 90% en 1989. En plus d'affecter la qualité des services, cette décision gouvernementale a pour effet de mettre à la charge de la Communauté une partie du coût des subventions au laissez-passer initié par le gouvernement, alourdissant ainsi le fardeau des contribuables contrairement aux usagers non captifs qui ne paient pas vraiment le coût d'un mode de transport qu'ils ont choisi d'utiliser.

Les deux avertissements

Il y a longtemps qu'on en a été prévenu! Voilà les deux derniers avertissements, dont nous ne nous méfions pas assez.

1) Une gigantesque tombola, patronnée par l'Etat lui-même, pompe les quelques économies qu'a pu faire, que bien, que mal, une foule de crédules naïfs, en exploitant chez elle, comme chose nécessaire, la soif de richesse.

Pour essayer de masquer ce stupre, il use du prétexte qu'en agissant ainsi, il renflouera en dollars un peu rachitiques, son Trésor.

Qu'il sache que de tout temps, un gouvernement honnête, il y en eut peu, mais il en exista, a formellement interdit toute loterie, même au profit de mainte oeuvre charitable.

Au demeurant, le nôtre sait qu'en appuyant quelques minutes de plus que le temps requis sur le bouton qui commande la presse à papier-monnaie, il trouvera de quoi indemniser des centaines de

milliers de chômeurs supplémentaires, tout en leur promettant un emploi illusoire et inutile qui les désempaierait.

2) Des usines nucléaires, causes à chaque instant de catastrophes. Quand ce ne sont pas les trains transportant leurs funestes produits qui déraillent, ce sont des défauts dans leurs installations, laissant échapper l'eau lourde radioactive et mortelle.

Dans les deux cas, c'est le même exode de toute une population: enfants, femmes, pompiers, ingénieurs et notables, fuyant, les yeux hagards empreints de folie, quand les vapeurs nocives leur permettent de les ouvrir, ce lieu infecté les menaçant de cancer et de mort.

Voilà mise au goût du jour, la traduction horrifiante du précepte latin: «Quo vulgo perire, Jupiter dementat prius», soit: «Ceux que Jupiter veut perdre, d'abord il les rend fous».

André FRAYON
Saint-Laurent

Un vraie confédération

En feuilletant le Petit Robert, je suis tombé sur le mot «confédération» dont la définition se lit comme suit: «Union de plusieurs Etats qui s'associent tout en conservant leur souveraineté». (page 362, édition 1979).

Ceci m'a suggéré les souhaits suivants:

Au Parti québécois: de comprendre que la souveraineté n'est pas incompatible avec les principes d'une vraie confédération et d'accepter l'idée d'une association à plus de deux partenaires, délaissant la formule périmée d'association, d'égal à égal.

Au Parti libéral québécois: de

comprendre la même chose en acceptant le fait que d'être souverainiste ne veuille pas dire être «séparatiste».

Aux deux partis fédéraux: de comprendre les vrais fondements de notre système et d'accepter de faire du Canada une vraie confédération au lieu de maintenir un Etat de plus en plus centralisateur.

A tous, je souhaite une entente afin de rebâtir le Canada confédéral sur des bases réalistes plus adaptées aux réalités modernes au lieu des bases post-coloniales actuelles.

Serge A. LEGAULT
Longueuil

Les parents et l'école

Des consultations et des décisions

Les parents ont le dos bien large par les temps qui courent. Incapables, absents, conscrits, égoïstes, écrasés, possessifs, subjectifs, les qualificatifs ne manquent pas quand nous lisons la série noire publiée dans le quotidien LA PRESSE, sous la signature de Mme Lyliane Gagnon (les 24 et 25 janvier).

Pourtant, on devrait se rappeler que les parents, depuis plusieurs années, ont été collaborateurs précieux dans l'évolution de l'école publique. Ils ont été capables et disponibles lors du Livre vert, au moment où tout le Québec identifiait les maux de l'école publique. N'ont-ils pas réclamé, tout «profanes» qu'ils étaient, des programmes plus précis, un meilleur encadrement, l'abolition du système d'options, une formation de base plus poussée? N'ont-ils pas, à l'occasion de cette consultation, démontré avec beaucoup de lucidité qu'ils étaient des interlocuteurs bien placés pour exercer un regard critique et constructif sur la qualité de l'école publique et des apprentissages de l'enfant?

Plus précisément, par leur travail soutenu depuis des mois, parcourant tantôt le Livre blanc, tantôt le projet de loi 40 déposé en juin 1983, des milliers de parents du Québec ont fait preuve du sérieux qu'ils accordaient à l'éducation de leurs enfants et à la qualité de l'école publique. Notre fédération a d'ailleurs pu donner récemment un témoignage fort éloquent en ce sens en commission parlementaire. Tout le travail individuel et collectif fait au sein des comités d'école et des comités de parents du Québec nous aura d'ailleurs permis de formuler de façon précise et exhaustive nos commentaires sur le sujet. J'invoierais madame Gagnon à relire notre premier mémoire. Elle constatera que nous ne partageons pas la même lecture qu'elle fait de la réforme proposée. Nous avons appuyé le principe d'une école communautaire et responsable en toute connaissance de cause. Nous croyons à la nécessité d'une école possédant tous les outils dont elle a besoin pour mieux accomplir sa mission, c'est-à-dire permettre aux enfants, à nos enfants, d'avoir un environnement dans lequel ils puissent évoluer, grandir, se développer. Cette position, exprimée de façon démocratique et après mûre réflexion, nous l'avons prise après de multiples échanges en ce sens, je crois qu'il est faux et tendancieux de prétendre que les parents du Québec sont satisfaits de leur rôle consultatif.

De la même façon, nous ne pouvons accepter cette interprétation du rôle des parents qui consisterait à «diriger» les écoles ou à y exercer «le pouvoir parental». En parcourant le texte, j'ai nettement eu l'impression, comme de nombreux parents du Québec, que madame Gagnon et moi n'avions pas lu le même projet de loi.

Afin d'éviter toute confusion, j'aimerais rappeler à madame Gagnon que notre intention en tant que parents est de participer avec notre expérience, nos ressources, notre bon sens, en tant qu'éducateurs, non seulement à des consultations mais aussi à des décisions qui touchent l'école et la vie institutionnelle, dans le respect des compétences de chacun. Notre engagement consiste à mettre sur pied une véritable équipe-école dynamique, tolérante et capable d'identifier les problèmes de l'école, d'y apporter les solutions appropriées et acceptées par tous les intervenants, et de servir ainsi l'enfant de la meilleure façon possible, c'est-à-dire en créant des conditions d'excellence à l'intérieur de l'institution.

Je ne partage pas non plus la vision pessimiste de madame Gagnon lorsqu'elle affirme que la réforme proposée contribuera à «émietter» le système scolaire. Ma lecture «profane» du projet de loi m'a permis de constater que les écoles ne seront pas seules et abandonnées; il existera encore un ministère de l'Éducation, encore des commissions scolaires et encore des commissaires élus au suffrage universel. La seule différence appréciable c'est que, pour la première fois, on reconnaît dans une loi, l'existence d'une école avec des responsabilités propres et la présence de parents, d'enseignants, de professionnels et d'élèves au sein d'un conseil d'école. L'introduction d'un palier décisionnel à l'école et l'arrivée d'un acteur oublié, le parent, me semble être non seulement des conditions souhaitables, mais essentielles. Je crois d'ailleurs que le véritable débat après ce que j'ai entendu en commission parlementaire se situe précisément là. En somme, qu'y a-t-il de si terrible à

vouloir que l'école possède des moyens correspondants à ses responsabilités et à y faire entrer les parents à titre de partenaires de plein droit?

Sur cette dernière question, il me semble de plus en plus évident que, dans certain milieu, on s'ingénie à trouver une série de principes dont le mérite premier est de faire dévier le débat. Pourquoi tient-on tellement à opposer le professionnel au parent en prétextant que l'un est compétent et l'autre pas? Dans notre société démocratique, on conçoit qu'un ministre, qu'un député, qu'un maire, qu'un commissaire (et j'ajouterais qu'un journaliste) puissent exercer un rôle d'autorité, bien que tous et chacun dans leur domaine ne soient pas des spécialistes. Ces personnes exercent, dans le cadre de leur compétence, des responsabilités à des degrés divers et travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes. Cela n'en fait pas pour autant des gens incompétents.

J'aimerais ajouter à cela un autre élément qui semble échapper à madame Gagnon. Les parents qui ont actuellement des enfants à l'école primaire et qui auront des enfants au secondaire dans quelques années font partie de la génération qui a bénéficié de la gratuité scolaire. Ils ont en général une formation académique plus poussée et possèdent également une certaine expérience de la participation. Je concède assez mal cette réalité avec celle des «élites d'arrière-garde qui s'opposaient à la création du ministère de l'Éducation». Décidément, non seulement madame Gagnon et moi n'avons pas lu le même projet de loi, mais il semble également que nous ne vivions pas à la même époque.

Dans un autre ordre d'idée, opposer démocratie de représentation et démocratie de participation, tant en s'émervillant de l'une pour mieux déprécier l'autre constitue également une façon déguisée de ne pas reconnaître la pertinence d'une présence accrue des parents dans notre système scolaire. L'examen peu nuancé que Madame Gagnon fait de ce qui se vit dans les cegeps et les affaires sociales pour en arriver à un constat d'échec est un exercice discutable et surtout réducteur. La démocratie de participation, tout comme la démocratie de représentation, si l'on en juge le faible taux de participation aux élections scolaires, ont toutes deux des limites, mais elles font partie de nos traditions. Gestion de condominiums, garderies, coopératives de toutes sortes, radios communautaires, etc. constituent des formes diversifiées d'expression et d'entreprise démocratique; elles font partie aussi de notre patrimoine. Pourtant, nous en éprouvons une certaine fierté même si elles ne se conforment pas à une conception classique et traditionaliste de la démocratie enseignée à la «petite école». C'est pourquoi il n'est pas incompatible d'associer ces deux conceptions et de faire en sorte que citoyens et parents puissent avoir voix au chapitre.

En terminant, j'aimerais me faire le porte-parole des 40000 parents de notre fédération, et peut-être aussi des 40000 autres qui ont été membres des comités d'école et de parents et qui ont quitté à cause du refus du système de leur reconnaître une place, pour dire que nous avons ressenti vivement les propos blessants et méprisants à l'endroit de tous ceux et celles qui, depuis dix ans, cherchent à faire de l'école publique un lieu d'excellence pour leurs enfants.

Le président
Henri GERVAIS
Fédération des comités
de parents de la
province de Québec

Réplique à la Fédération des comités de parents: Nous n'avons peut-être pas lu le même projet de loi mais vous n'avez pas lu le même article que celui que j'ai écrit: nul part n'y ai-je pris à mon compte, à l'endroit des parents, les qualificatifs négatifs que vous mentionnez et mes articles étaient non pas méprisants mais sympathiques à la situation des parents qui sont moins engagés que vous-mêmes dans les affaires scolaires. J'ai au contraire écrit qu'on aurait tort de «culpabiliser» les parents qui faute de temps ne participent pas aux comités d'école, comme en fait foi le très faible taux de participation des parents auxdits comités. Quand j'écris, je ne représente que moi-même, comment peut-on prétendre, comme vous le faites, parler au nom de tous les parents d'élèves du Québec?

L. Gagnon

Protestation contre les exécutions politiques

Nous, l'Association bangladaïsh des réfugiés en attente de statut de Montréal, nous voulons sensibiliser la population québécoise et canadienne d'un événement tragique qui se passe actuellement dans notre pays.

Un ex-membre du parlement du Bangladesh et aussi reconnu comme leader politique du J.S.D., M. Golam Mustafa, va être pendu à cause de ses activités politiques. Ce jugement a été rendu le 12 janvier 1984 par le gouvernement militaire du Bangladesh.

M. Mustafa est le deuxième homme de ce parti politique condamné à la pendaison, le colonel Taher fut le premier.

La cour martiale du Bangladesh a rendu cette sentence à M. Mustafa à cause de ses activités contre l'Etat. Vingt-neuf charges ont été retenues contre lui, charges «fabriquées» par ce gouvernement.

Golam Mustafa est un jeune homme de 32 ans. Il fut élu dans le district de Shaikupa-Jessore. Il fut membre du parlement dans le parti de l'opposition. Seulement 4 sièges du parti J.S.D. ont fait partie du parlement sur un total de 330 sièges. M. Mustafa représentait un de ces 4 sièges. Ce leader politique fut arrêté le 26 avril 1983.

Tous les partis politiques de l'opposition ont condamné la décision de la cour martiale et ils ont demandé au président du Bangladesh, le général Ershad, de lui accorder la grâce.

Ils se sont regroupés en deux groupes, soit dix partis ensemble et 22 autres ensemble, afin de demander de laisser la vie sauve à M. Mustafa.

La junte militaire du Bangladesh torture, emprisonne ou tue les travailleurs politiques depuis que

l'armée a pris le pouvoir il y a dix-huit mois. Pour ces raisons, près de 800 réfugiés sont venus demander l'asile politique au Canada et la majorité d'entre eux sont encore en attente de statut.

Notre association a fait parvenir des télégrammes pour solliciter la grâce de M. Mustafa; ces télégrammes ont été envoyés au président Ershad du Bangladesh, au premier ministre Trudeau, à l'Amnistie internationale et à la Ligue des droits humains et libertés.

Au nom de la défense des droits humains fondamentaux et du respect de la démocratie, nous faisons appel à la population pour qu'elle se joigne à nous pour rendre la vie sauve à M. Mustafa ainsi qu'aux autres travailleurs politiques qui peuvent subir le même sort. Nous vous invitons à témoigner votre appui en faisant parvenir lettres et télégrammes à:

M. H.M. Ershad, président du Bangladesh, Dacca, afin qu'il rende la grâce à M. Mustafa.

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, Colline parlementaire, Ottawa;

Amnistie internationale, 1800 Dorchester ouest, Montréal.

La Ligue des droits humains et libertés, 1825 Champlain, Montréal H2L 2S9

afin qu'ils puissent agir pour défendre les droits humains fondamentaux et ainsi éviter la peine de mort.

Rumu ISLAM
L'Association bangladaïsh des réfugiés en attente de statut de Montréal

LA PRESSE

100 ans d'actualités

C'EST ARRIVÉ UN 3 FÉVRIER

1981 — Pétro-Canada prend le contrôle de Pétro-Fina.

1974 — Amorce d'une nouvelle révolution culturelle sous la direction du président Mao, en République populaire de Chine.

1967 — Le premier ministre Lester B. Pearson annonce qu'Anne Francis présidera la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme.

1966 — Luna IX, un satellite soviétique, se pose en douceur à la surface de la Lune, qu'il photographie.

1962 — Les États-Unis décrètent un embargo sur tous les produits cubains.

1959 — L'écrasement d'un Electra d'American Airlines dans la East River, à proximité de l'aéroport La Guardia fait 65 morts.

1957 — Décès à Coteau-Landing de J.-Édouard Jeanotte, député provincial de Vaudreuil-Soulanges.

1953 — Le Parlement canadien adopte une loi faisant d'Elizabeth II la « reine du Canada ».

1947 — Quinze des bourreaux du camp de Ravensbrück sont condamnés à mort pour atrocités.

1946 — Selon Washington, la bombe atomique lâchée sur Hiroshima a fait 78 150 morts.

1924 — L'ex-président Woodrow Wilson, des États-Unis, meurt dans son sommeil.

1908 — Election de Louis Payette à la mairie de Montréal.

LA PRESSE et la paralysie cérébrale

Dans le cadre des festivités qui marquent sa centième année de publication, LA PRESSE est heureuse de participer et de collaborer à une foule d'activités de tous ordres, et touchant toutes les sphères de l'actualité montréalaise.

Le téléthon organisé annuellement par l'Association de la paralysie cérébrale du Québec, et présenté sur les ondes de Radio-Québec demain et dimanche, 4 et 5 février, fait partie de ce programme.

Le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, a accepté le poste de président honoraire du Téléthon, mais il aurait été impensable qu'il associe le nom de LA PRESSE à une telle activité sans impliquer l'entreprise au premier plan. À ce titre, il a assuré aux organisateurs de l'événement une participation en trois volets: une campagne publicitaire gratuite pour promouvoir le téléthon; une collecte auprès des employés de LA PRESSE; une contribution de l'entreprise sous la forme du versement d'une proportion de tous les revenus de publicité provenant de l'édition du lundi 30 janvier dernier.

Le montant de cette contribution sera de toute évidence très élevé, et c'est avec plaisir et fierté que M. Landry en divulguera le montant aux organisateurs du téléthon au cours de l'émission télévisée.

UN EPOUVANTABLE INCENDIE DETRUIT LA NUIT DERNIERE LE PARLEMENT D'OTTAWA



Les ruines fumantes de l'édifice central du Parlement d'Ottawa, au lendemain de l'incendie du 3 février 1916.

Ils se laissent prendre au piège par une prétendue guérisseuse

SAINTS-ANGES, St-Séverin Et St-Bruno, dans le comté de Beauce, viennent de se donner rendez-vous, chez M. Octave Tardif. La célèbre guérisseuse, dont « La Presse » a fait mention, la semaine dernière, marche de merveille en merveille. Des centaines de personnes défilent dans sa maison, les voitures se croisent à la porte, et badauds, boiteux, bossus, paralysés, crévés, hystériques, mâles et femelles se bousculent, pour forcer l'entrée de la chambre où la prêtresse sent l'esprit d'Esculape la pénétrer. Chacun apporte cruche ou bouteille que la guérisseuse remplit de « Aqua pura atque fontana », dans laquelle elle a, au préalable, trempé sa main, ornée de tatouages.

On assure que, pour les cas graves, tels que hernies étranglées, elle ajoute à cette eau un peu de salive. Celle-ci est d'autant plus efficace qu'elle a été plus longtemps en contact avec la fleur de lis que la nature lui a gravée au palais.

La renommée de cette femme a franchi les limites du comté, et, hier encore, il arrivait un fort contingent de Dorchester.

Mais les plus grands succès sur terre ont souvent leur réaction. Ceux qui revenant de là tout penauds, s'aperçoivent qu'ils côtoient le ridicule, se hâtent d'an-

noncer leur guérison ou amélioration. Dans certains cas, c'est cependant très difficile de soutenir le « show » bien longtemps.

En voici quelques spécimens que votre correspondant a pu découvrir.

Un vieillard qui, à titre d'ex-voto, témoignait de sa guérison, avait laissé sa bande herniaire chez M. Tardif, a commis l'imprudence d'aller travailler au bois. Il a fallu le transporter chez le médecin, avec un brancard. Son intestin s'engouffrait hors des limites, comme aux plus tristes jours.

Un autre, qui avait laissé une ceinture d'un autre genre, a vite

compris combien la vie lui était triste, sans les soulagements que lui procurait son appareil. Il l'a fait revenir par express.

Un autre, qui avait laissé un appareil acoustique quelconque, a failli se faire écraser par un train, en retournant chez lui.

Les grands infirmes, tels que rachitiques, déformés, bossus, aveugles, boiteux, attendent, en priant, une guérison qui est remise, en moyenne à 40 jours. La doctoresse, qui demeure à St-André de Bagot, aura donc le temps de s'esquiver. En terme de charlatan, cela s'appelle « protéger sa retraite ». Mais cette femme affirme qu'elle reviendra, en temps opportun, pour ceux qui ne seraient pas radicalement guéris.

On nous rapporte que ses recettes se chiffrent dans les quinze cent dollars, ce qui prouve beaucoup en faveur de la générosité de nos populations, et beaucoup trop en faveur de leur naïveté.

La soigneuse nous dit qu'elle est dans le métier depuis 20 ans; et elle avoue qu'elle n'a jamais rencontré, en aucune de ses pérégrinations, des patients aussi bien disposés et aussi reconnaissants que ceux de la Beauce.

Cet article, qui démontre que la naïveté n'a pas d'âge, a été publié dans LA PRESSE du 3 février 1903.



La foule en face du domicile de la « guérisseuse ».

LA LEGION D'HONNEUR

M. Philippe Hébert, sculpteur canadien, reçoit une décoration du gouvernement français

UN câblogramme reçu hier (3 décembre 1901) de Paris nous apprend que M. Charles-Philippe Hébert, notre artiste canadien, a été reçu Chevalier de la Légion d'honneur.

Tous les Canadiens et particulièrement les Canadiens-Français se réjouiront sans doute de ce grand honneur accordé à l'un des nôtres par la France. (...)

Notre artiste national descend d'une de ces malheureuses familles si inhumainement chassées de l'Acadie. Son père, Théophile Hébert, un des pionniers des townships de l'Est, était cultivateur à Saint-Grégoire de Nicolet. Il avait épousé Mlle Julie Bourgeois, dont le père venait de La Rochelle, France. Charles-Philippe naquit à Sainte-Sophie d'Halifax, dans le comté de Mégaric, le 27 janvier 1850, et fréquenta l'école modèle de Saint-Grégoire.

Hébert cependant se livra aux travaux des champs, si peu conformes à ses goûts pour gagner sa vie. Il avait dix-neuf ans, lorsqu'il entendit l'appel fait aux Canadiens en 1869 pour la défense des États du pape. Il résolut de se joindre aux zouaves et partit pour Rome. Son rapide passage à travers New York et Paris fut pour lui toute une révélation. (...) Le jeune Hébert revint au pays en 1871 et travailla pendant

quelque temps sur une ferme aux États-Unis, puis devint agent pour la vente d'arbres fruitiers, puis vint se fixer à Montréal dans l'espérance d'exercer avec plus de facilité son talent. A l'Exposition provinciale du mois de septembre 1873, il exposa un petit buste qui lui valut un prix et le même mois, il entra comme élève dans l'atelier de M. Bourassa, artiste. (...)



Il passa six années à étudier sous la direction de M. Bourassa, puis il se rendit à Paris, où il employa une année à se perfectionner par l'étude des chefs-d'œuvre. De retour au Canada, il fit un modèle de la statue de Salaberry, érigée à Chambly.

Il fut le lauréat du concours ouvert pour la statue de sir George-Etienne Cartier; c'est aussi lui qui a fait la statue de sir John Macdonald.

En 1888, le gouvernement lui confia l'exécution des groupes et statues historiques destinés à orner la façade du nouveau palais législatif de Québec.

Pour l'exécution de ces importants travaux, il avait son atelier à Paris, rue de l'Ouest, où il conçoit et exécute aussi ce magnifique monument de Maisonneuve que l'on admire sur la Place d'Armes, à Montréal. C'est aussi lui qui fit la statue de Chénier et celle du père Garin, O.M.I., érigée à Lowell, aux États-Unis. Citons encore, parmi les œuvres dues à son fin ciseau, ce splendide groupe de la lutte de la civilisation contre la barbarie, connu sous le nom de « Sans merci ».

M. Hébert est le possesseur de plusieurs médailles et a reçu plusieurs prix en argent, conquis par ses œuvres, notamment la médaille de la confédération, qui lui a été offerte par le gouvernement de la Puissance en 1894 comme marque d'appréciation de talent.

M. Hébert est marié à Mlle Marie Roy et il est le père de six enfants.

Ce serait là l'oeuvre de criminels! — Le maire Martin, M.P., de Montréal, donne l'alarme. — Le député B.B. Law aurait péri.

La nouvelle qu'un mystérieux incendie avait éclaté au Palais législatif d'Ottawa, détruisant la partie centrale de l'édifice et causant plusieurs pertes de vie, a jeté la consternation dans le pays tout entier.

Alors que nos législateurs venaient à peine de se mettre à l'oeuvre et que tout marchait dans l'ordre le plus parfait, un cri d'alarme retentit et apporta la confusion au sein de cette assemblée. Une épaisse fumée remplissait en quelques secondes les corridors et gagnait bientôt la salle des délibérations, ce qui rend plus difficile le travail de sauvetage. Dans le tumulte qui s'ensuit, deux femmes, appartenant à la société de Québec, hôtes de Mme Albert Sévigny, femme de l'Orateur de la Chambre, qui assistaient à la réunion, périssent dans les flammes. (...) Et ce n'est que grâce au sang-froid montré par tous ceux qui se trouvaient dans l'édifice, au moment où les flammes firent leur apparition, si l'on n'a pas à déplorer de plus grands malheurs encore.

La brigade des pompiers se met promptement au travail. (...) Peine inutile, l'incendie accomplit son oeuvre et une heure plus après, toute la partie centrale du parlement n'est plus qu'un amas de ruines fumantes.

Des rumeurs persistantes disent que l'incendie aurait été allumé par une main criminelle allemande ou autrichienne et que le coup aurait été préparé de longue date. La rapidité avec laquelle l'élément destructeur s'est propagé (...) donne un air de vérité à cette assertion. (...) D'aucuns vont jusqu'à dire que le département de la Justice avait été averti trois semaines à l'avance par un journal des États-Unis, que les ennemis de l'Empire projetaient des attaques sur les principaux édifices de la capitale canadienne.

C'est en ces termes que commençait l'impressionnante couverture consacrée par LA PRESSE à l'incendie du Parlement d'Ottawa, dans la soirée du 3 février 1916. L'abondance de nouvelles nous force à résumer succinctement les faits, sinon c'est toute cette page qu'il faudrait consacrer à l'événement aux conséquences terribles puisque pas moins de sept personnes, dont le député libéral de Yarmouth, M. Bowman Law, devaient y perdre la vie.

Le début de l'incendie

L'incendie s'est déclaré vers 21 h dans la salle de lecture attenante à la chambre des délibérations de l'assemblée législative, alors que les députés écoutaient l'argumentation de M. Clarence Jamieson, de Digby, qui exigeait la tenue d'une enquête sur les prix payés aux pêcheurs pour leur poisson.

La plupart des témoins oculaires ont parlé d'une explosion en tout début d'incendie, l'un d'entre eux, le chef Graham, du service des incendies d'Ottawa, allant même jusqu'à affirmer qu'on avait entendu pas moins de cinq explosions. Les flammes et la fumée aussi dense que noire se sont propagées avec une rapidité telle que d'aucuns furent portés à accuser la rumeur d'un incendie criminel. Et la prétention du « Providence Journal » à l'effet qu'il avait avisé (ce qui fut démenti rapidement par Washington et Ottawa) trois semaines plus tôt le département de la Justice (lequel, le journal ne le disait pas) trois semaines à l'avance des intentions d'employés de l'ambassade allemande de Washington d'attaquer les principaux édifices du gouvernement canadien. Cependant, dans les milieux bien renseignés, on devait attribuer la propagation ultra-rapide du feu à l'inflammabilité élevée des matériaux utilisés pour la décoration intérieure, et les « explosions » au bruit que faisait le feu

en s'engouffrant subitement dans un corridor.

Quant à la rumeur de sabotage par des Allemands, elle donna lieu momentanément à une chasse aux sorcières, au point qu'on alla jusqu'à arrêter le pianiste Charles Strony, à Windsor, parce qu'il avait eu le malheur de prendre un billet pour Chicago après qu'il eut celui de se trouver à Ottawa le soir de l'incendie. Ce qu'il ne pouvait pas nier puisqu'il accompagnait Madame Edvina à un concert auquel assistaient le gouverneur général, le duc de Connaught, et son épouse.

Le hasard a voulu que l'alarme soit donnée par le maire Médéric Martin, député de Sainte-Marie, qui entendit une explosion au moment où il entrait dans la chambre. C'est au cri de « Le feu...et un gros! » qu'il avertit ses collègues.

Les conséquences de l'incendie

L'incendie fit sept victimes, mais il aurait pu être encore plus regrettable n'eût été de nombreux gestes de courage et de sang-froid de la part des centaines de personnes qui se trouvaient alors à l'intérieur de l'édifice.

Les morts furent, outre le député Law, M. J.-B. Laplante, assistant-greffier de la Chambre, Alphonse Desjardins, constable, son homonyme, plombier, Randolph Fanning, employé aux postes, et Mmes Henri Bray et Louis Morin, de Québec. On crut pendant un certain temps que le député J.O. Lavallée, du comté de Bellechasse, avait également péri dans l'incendie, mais il fut retrouvé sain et sauf à son domicile.

On parvint à sauver les documents sessionnels les plus importants ainsi que les peintures qui ornaient la Chambre du Sénat, mais on n'a malheureusement pas pu sauver celles de la Chambre des Communes, parmi lesquelles se trouvaient évidemment des peintures hors de prix.

L'incendie força évidemment le gouvernement de sir Robert Borden à s'installer ailleurs temporairement, et on choisit de s'installer au musée « Victoria Memorial » en attendant la reconstruction de l'édifice.

Historique de l'édifice

C'est le 20 décembre 1859, sous l'administration Cartier-Macdonald, que furent commencés les travaux de l'édifice conçu par les architectes Fuller et Jones. Les travaux devaient être terminés en 1862, mais ils ne le furent qu'en 1866, avec la session inaugurale commençant le 8 juin de cette année-là, donc un an avant la Confédération. La façade avait une longueur de 472 pieds, et la tour centrale de l'édifice de trois étages s'élevait à 160 pieds de hauteur.

L'édifice devait coûter initialement \$348 000 mais le devis fut augmenté en cours de construction. Au moment de l'incendie, l'ensemble des édifices était évalué à \$6 millions, et les dégâts de l'incendie, à \$3 millions.

ACTIVITÉS

Fête des neiges
Bassin olympique — Festival présenté par la ville de Montréal et auquel LA PRESSE participe activement en commandant le palais de glace, que vous pourrez photographier afin de participer au concours de photos du palais de glace de LA PRESSE, offrant un premier prix de \$500. Vous trouvez aussi quotidiennement dans LA PRESSE le programme des activités. Le festival prend fin le 5 février, mais le concours de photos se poursuit jusqu'au 2 mars.

LEBON

Maintenant le vendredi à 20h.

Animé par François Ricard, revivez l'histoire récente du Québec, de la révolution tranquille au référendum de 1980.

Réalisation Jacques Faure

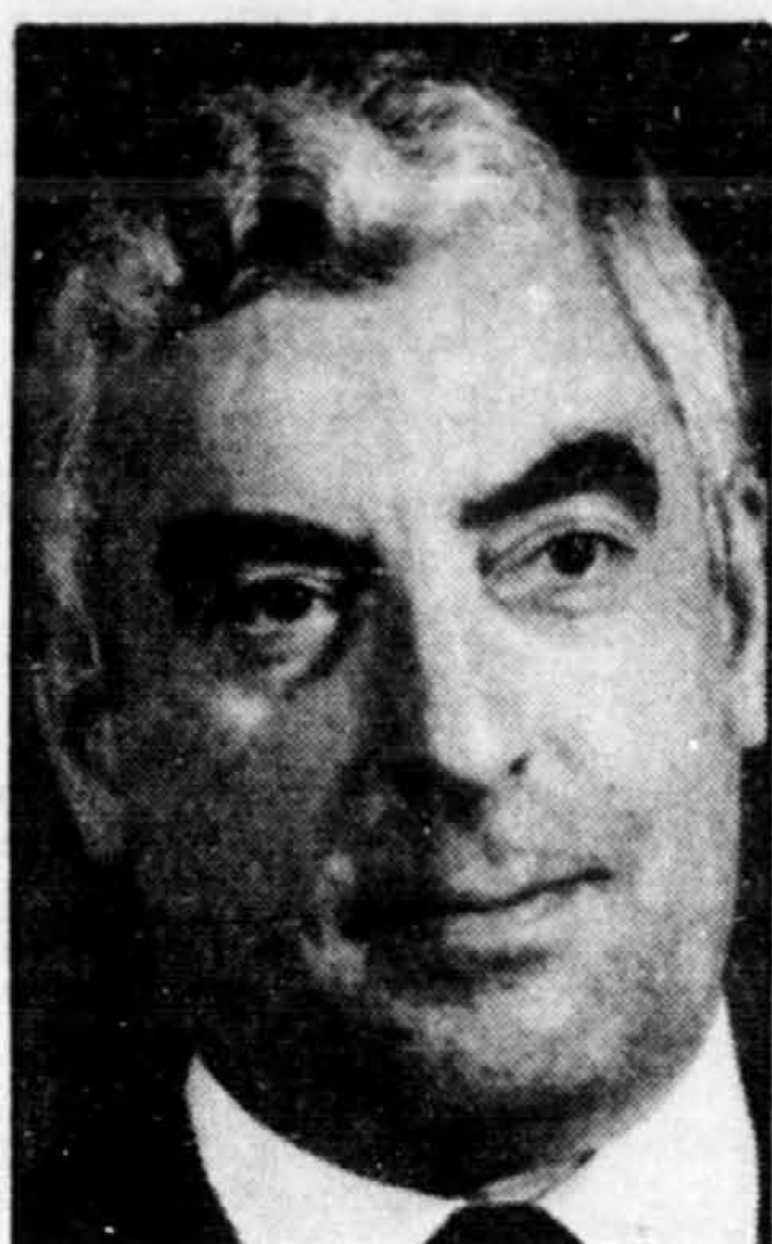
L'autre télévision Radio Québec

DesMarais II se fait voler sa limousine

La luxueuse limousine du président de la CUM, M. Pierre DesMarais a été volée durant la nuit d'hier, en face de la résidence de son chauffeur, dans le quartier Ahunistic.

La voiture, un Lincoln Continental 1983, était équipée de plusieurs appareils de communication reliés aux centrales de la police et du métro. On croit que la voiture a été volée pour être démantelée.

Le président de la CUM trouve farfelue l'hypothèse voulant qu'il s'agisse d'une vengeance relativement à la hausse de la tarification du transport en commun annoncée mercredi.



photothèque LA PRESSE

M. DesMarais ne croit pas que le vol de sa voiture ait quelque rapport que ce soit avec la hausse des tarifs de la CTCUM.

Harrison exige d'être accusé de fraude dans sa langue maternelle

Ramené en cour sous treize nouvelles inculpations, après avoir été libéré il y a quelques mois dans l'affaire avortée du maxi pot-de-vin de \$400 000 qu'on l'accusait d'avoir versé à l'ancien ministre fédéral Bryce Mackasey, Robert « Bob » Harrison a passé près d'une heure à la barre pour sa nouvelle comparution, hier. Et par sa faute, pourrait-on dire.

LÉOPOLD LIZOTTE

Alors que son co-accusé, l'homme d'affaires Jean Bruyère, n'ait rondement sa culpabilité à toutes les accusations de conspiration, de fraude, de vol et de parjure déposées par la Couronne par le truchement de son procureur Me Jean Bruneau, l'avocat de l'ancien président du Board of Trade, Me Jos Silver, a crié gare dès le premier moment.

Au juge Jean Longtin, il a signalé qu'il avait commandé les services d'un interprète, et que non seulement son client voulait que les nouvelles plaintes lui soient traduites oralement en anglais, mais qu'il exigeait encore qu'on lui en fournisse ultérieurement des copies dans cette langue.

Le représentant du ministère public, Me Michel Saint-Cyr, a eu beau signaler qu'il était de connaissance publique que l'expert comptable et son défenseur étaient parfaitement bilingues, ce dernier a soumis que là n'était

pas le point. L'accusé est en droit d'exiger qu'on l'accuse dans sa langue maternelle, a-t-il clamé.

Pris à son propre « jeu », toutefois, le procureur de la défense a cependant démontré qu'il perdait peu de ce qui était d'abord lu en français à l'inculpé Bruyère, puisque, à deux reprises, il a voulu présenter autant de motions pour détails avant même que l'interprète ait entamé sa traduction.

A peu près toutes les plaintes étant portées selon les formules générales du code, et ne mentionnant comme montants « qu'une somme de plus de \$200 », en décalque des articles invoqués, Me Silver a soutenu que son client avait non seulement le droit d'être fixé sur l'importance des sommes impliquées, mais tout aussi bien sur les dates précises des infractions, les endroits exacts où les gestes reprochés auraient été posés, ainsi que sur le nombre et la nature de ces gestes.

Il a également demandé des détails sur l'accusation de parjure, même si celle-ci parle clairement d'une affirmation catégorique des accusés quant à l'emploi fait d'une somme de \$48 000, lors d'une enquête tenue en Cour de faillites.

Me Saint-Cyr s'est demandé pourquoi, devant une telle clarté, on devrait obliger la poursuite à aller plus loin, et à indiquer même la page des dépositions. Et pourquoi pas... la ligne ? de

demandeur à son tour le juge Longtin.

Ce dernier a toutefois ajourné sa décision au 9, sur le moment précis où la Couronne devrait fournir ces détails, si, effectivement, elle est astreinte à le faire.

Harrison n'ayant pas voulu dire, entre temps, s'il désirait procéder devant juge seul ou jury, ni enregistrer quelque plaidoyer que ce soit, c'est à la même date que son compagnon Bruyère sera invité à indiquer son choix personnel de juridiction.

Mais on peut deviner dès maintenant que les deux hommes opteront pour un procès devant jury, et que l'enquête préliminaire ne pourra être amorcée avant quelques semaines tout au moins.

Quant au député Mackasey, blanchi par le juge Benjamin Greenberg dans une décision-fléuve de cinq heures, rien n'indique que l'on songe dans son cas à le ramener ment devant la cour. Même si sa libération à l'enquête n'écarterait évidemment pas cette possibilité.

Habitat Ste-Foy et deux dirigeants sont accusés de négligence criminelle

QUEBEC (PC) — Le ministre public a déposé des accusations de négligence criminelle contre la compagnie Habitat Sainte-Foy Inc., son président, M. André Bilodeau, et l'un de ses employés-cadres, M. Léo Malenfant, en rapport avec l'effondrement d'une partie d'un édifice en construction survenu le 5 août 1983 à Sainte-Foy.

Ils devront comparaître par voie de sommation en Cour des sessions de la paix à Québec, le 20 mars, sous deux chefs d'accusation.

Le procureur général leur reproche d'avoir par négligence criminelle causé la mort de MM. Paul-Emile Labrecque et Guillaume Lemieux, les deux travailleurs de la construction tués dans l'effondrement, et aussi d'avoir causé des lésions corporelles à trois ouvriers blessés au cours de la même tragédie.

Le ministère public est ainsi allé au-delà des recommandations du coroner Vital Lévesque qui, mardi dernier, avait rendu un verdict de négligence criminelle uniquement contre la compagnie Habitat Sainte-Foy.

SPECIAL

COMPLETS
(3 pièces)
pour la saison
printemps — été 1984
polyester et laine
et 100% laine

Spécial
\$129
2 pour \$250

COMPLETS
(3 pièces)
pour la saison
printemps — été 1984
100% laine
Unis — rayés — pick'n pick

Spécial
\$169
2 pour \$300

VESTONS
sport
pour la saison
printemps — été 1984
Polyester et laine — tweed
— chevron — pied de poule

Spécial
\$59
2 pour \$100

PANTALONS
Pierre Cardin
Cacharel
Polyester — Polyester et
laine — 100% laine

Spécial
\$35
3 pour \$100

RETOUCHES GRATUITES

Morrie Gold

385, RUE SAINT-CATHERINE OUEST
PRÈS BLEURY
MASTERCARD — VISA — AMERICAN EXPRESS

LA MAISON HISPANIQUE

(métro Snowdon)
CONVERSATION ESPAGNOLE
Cours pratiques pour ceux qui désirent parler l'espagnol couramment.
Choix d'horaires
SESSION HIVER
du 13 février au 20 avril
481-7203

ENCAN

Consignment continuelle
Tapis persans et orientaux

LIQUIDATION PAR ENCAN

Adjonction à un chargement en provenance de l'entreposage dans un port franc d'Allemagne. Par suite de divergences de vue visant la propriété des marchandises, celles-ci ne seront pas renvoyées dans leur lieu d'origine et seront vendues par encan au nom des parties mises en cause. Adjudication au plus haut enchérisseur, la marchandise comprend des tapis de Perse, Russie, Bulgarie, Afghanistan, Chine et Pakistan. Belles pièces incluant sélection tribale.

SAMEDI 4 FÉVRIER 1984
À 14 HEURES
INSPECTION À PARTIR DE 13 H

HÔTEL INTERNATIONAL
Salle des banquets
13000, Côte-de-Liesse (Dorval)
Termes: comptant, Mastercard, Visa et chèques
Maison d'encan international
636-8313

NOUVEAU

aux Éditions La Presse

LA VIE ARRACHÉE

par
Michèle Mailhot



«Combien d'autres matins pareils à celui-ci me faudra-t-il encore pour me décider à continuer ce livre ardu, abandonné et sans cesse repris, étalé devant moi toutes feuilles numérotées, puis réagencées dans un ordre nouveau, toujours différent? Combien de fois encore vais-je m'asseoir ici, fébrile, heureuse, décidée, et me lever deux heures plus tard, découragée: «Non, je ne peux pas dire ça», mais y revenir le lendemain, enragée de ma lâcheté et décidée à la vaincre?»



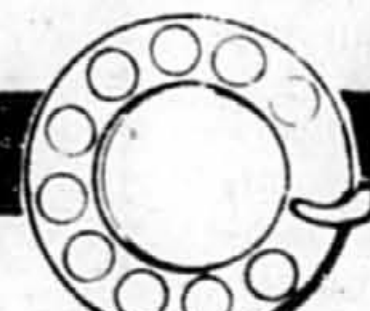
Ainsi parle — et écrit — Michèle Mailhot dans *La vie arrachée*, que viennent de publier les Éditions La Presse. *La vie arrachée*, c'est la somme relue, revue, revécue de ces cahiers dans lesquels elle s'est confiée depuis l'âge de neuf ans. Diffusés en majeure partie sur les ondes de Radio-Canada dans le cadre de la série «Journal intime de...», ces cahiers offrent aujourd'hui, dans ce livre, le témoignage à la fois lucide et douloureux d'un cheminement qui avait commencé avec *Veillez agréer...*, son ouvrage précédent paru aux Éditions La Presse.

La vie arrachée, un livre prenant après lequel il n'y a plus que le silence. Et l'amour.

112 pages

DEMAIN
LA PRESSE VOUS DONNE UN

COUP
P^{de}
POUCE



COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE

Service rapide et efficace

285-6984

Économisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD et le tour est joué.
Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9h à 16h.
Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.



OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉS DE LA PRESSE 20% DE RÉDUCTION

BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir:
() exemplaire(s) de «LA VIE ARRACHÉE» au prix de 7,95 \$ chacun, plus 1 \$ de frais de poste et manutention.

Je suis abonné à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de «LA VIE ARRACHÉE» au prix de 6,35 \$ chacun, plus 1 \$ de frais de poste et manutention.

N° d'abonné: _____

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions la Presse Ltée.

Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

M/ Card n°: _____

Visa n°: _____

À retourner aux:
Éditions La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) H2Y 1K9

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

PROVINCE: _____

CODE POSTAL: _____

TOTAL: _____

Ci-joint: _____ \$ (Plus 15 pour frais de poste et manutention)

Profitez des AUTOBAINES

dans les ANNONCES CLASSÉES de LA PRESSE

- AUTOBAINES est une rubrique dans la section des annonces classées de LA PRESSE.
- AUTOBAINES regroupe toutes sortes d'automobiles et souvent à des prix d'aubaine.
- AUTOBAINES vous offre aussi l'occasion d'annoncer à des prix plus qu'intéressants.

N.B.: Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut, d'autre part, se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première publication, mais telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 6 jours de publication.

* La durée de cette offre est pour un temps limité.

AUTOBAINES, seulement

9,99\$ (2 lignes)

pour 6 jours consécutifs

Pour insérer vos annonces
composez 285-7111

du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

la presse

100 ans

autobaines

ÉCHEC DES EFFORTS DIPLOMATIQUES

Les combats reprennent avec plus de vigueur à Beyrouth et dans la montagne

d'après AFP, AP et Reuter

La banlieue de Beyrouth et la montagne libanaise se sont embrasées depuis mercredi soir et les combats ont atteint hier une rare violence tout autour de la capitale libanaise alors que les autorités revenaient à grand peine de la stupeur causée la veille par une déclaration officielle saoudienne préconisant le retrait sans délai des marines de Beyrouth.

En fin d'après-midi mercredi, la banlieue sud-est de Beyrouth était bombardée alors que des combats se déroulaient tant dans la montagne libanaise que dans la périphérie sud de Beyrouth entre l'armée libanaise et les forces anti-gouvernementales. Sept personnes ont alors été tuées et des dizaines d'autres blessées.

Après une accalmie relative dans la nuit, les affrontements

ont repris hier dans la matinée, atteignant leur paroxysme dans l'après-midi sans qu'aucun cessez-le-feu ne puisse entrer en vigueur.

Quant à l'appel saoudien pour le retrait des marines fait par le prince héritier Abdoullah et rendu public dans la soirée de mercredi, il a pris le gouvernement libanais totalement par surprise et des éclaircissements ont aussitôt été demandés à Ryad, déclare-t-on officiellement.

«Le retrait de toutes les forces d'invasion, y compris des forces américaines et israéliennes, devrait s'effectuer dès que possible. Il ne fait aucun doute que les troupes syriennes évacueront le Liban immédiatement après», a déclaré le prince Abdoullah, cité par l'agence de presse saoudienne. Elle précise que la déclaration a été faite par le prince héritier

tier au cours du week-end dernier devant des hommes d'affaires américains.

Le gouvernement américain a réagi, hier, avec réserve aux propos saoudiens. Le porte-parole de la Maison blanche, M. Larry Speakes, a estimé, sans autres précisions, qu'une fois «replacés dans leur contexte», les propos du prince Abdoullah apparaissent certainement «moins surprenants». Le département d'État a pour sa part indiqué que l'Arabie Saoudite a informé les États-Unis qu'elle «soutient la demande libanaise d'un maintien de la force multinationale» à Beyrouth. «Nous en concluons que telle est toujours la position du gouvernement saoudien», a ajouté un porte-parole du département d'État.

M. Lawrence Eagleburger, sous-secrétaire d'État pour les

affaires politiques, a réaffirmé hier devant la commission des affaires étrangères de la Chambre que le retrait des marines réclamé par le groupe démocrate des Représentants constituerait une victoire «pour les forces extrémistes». De son côté, le président de la commission, le démocrate Dante Fascell (Floride), a indiqué que celle-ci voterait aujourd'hui sur la résolution, adoptée mercredi par le groupe démocrate à la Chambre, en faveur d'un retrait rapide du contingent américain de la force multinationale à Beyrouth.

Il a précisé que le speaker (président) de la Chambre, M. Thomas O'Neill, a l'intention de porter la résolution devant la Chambre dans son ensemble la semaine prochaine.

Sur le terrain au Liban, l'embrasement d'hier s'est produit

alors que les efforts diplomatiques pour tenter de trouver une solution à la crise libanaise n'ont pas donné de résultats. M. Rafic Hariri, le médiateur saoudien, qui est rentré à Ryad, attend les réponses de certaines parties au nouveau plan qu'il a proposé. M. Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste druze, a annoncé que le Front de salut national, coalition d'opposition au président Amine Gemayel, allait prochainement annoncer une nouvelle initiative politique pour mettre fin au conflit libanais.

On annonce enfin que l'armée libanaise a réussi hier en fin de soirée à reprendre les trois positions que les miliciens chiites d'Amal avaient occupées au cours de l'après-midi sur la ligne de démarcation entre la banlieue sud et le secteur est de Beyrouth, a affirmé Radio-Liban (officiel).

DÉPÊCHES

ITALIE: le gouvernement de coalition italien de M. Bettino Craxi, mis huit fois en minorité au parlement en quelques heures, a décidé hier de poser la question de confiance, alors qu'il affronte des difficultés croissantes. C'est sur un décret-loi régularisant les constructions illicites en échange d'une amende que M. Craxi a posé la question de confiance. Plus tôt, le gouvernement avait été tenu six fois en échec sur un projet de loi visant à réduire la durée maximum de détention préventive.

MALOUINES: le Foreign Office a rejeté hier la proposition avancée par le président argentin Raul Alfonsín de l'installation d'une force de paix de l'ONU aux Malouines. La protection et l'administration des îles Falkland est clairement la responsabilité de la Grande-Bretagne, a dit sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office. M. Alfonsín avait également demandé la levée de la zone d'exclusion de 150 milles marins établie autour de l'archipel depuis la guerre de 1982. Londres, a-t-on appris, a fait des propositions «précises» à l'Argentine pour une normalisation des relations entre les deux pays et attend la réponse argentine.

VENEZUELA: le nouveau président du Venezuela, M. Jaime Lusinchi, a été installé hier comme 66 président du pays depuis le retour de la démocratie en 1958. Il a pris ses fonctions devant 16 chefs de gouvernements et plus de 80 délégations ministérielles étrangères. Il a affirmé qu'il sera le «président de la vérité» et a réclamé de ses compatriotes qu'ils acceptent les sacrifices à venir. Il a proposé une politique d'austérité et la mise en place d'un pacte social.

INDE: violences politiques et conflits sociaux ont marqué le premier mois de 1984 dans 6 des 22 États de l'Inde: Punjab, Jammu-Cachemire, Assam, Maharashtra, Bengale occidental et Karnataka, à un an des élections générales prévues pour janvier 1985. Les principales causes de ces troubles ont été l'agitation des Sikhs au Punjab, l'action des sécessionnistes au Cachemire et le problème des immigrants en Assam.

SOUDAN: trois employés de la compagnie pétrolière américaine Chevron ont été tués hier par des hommes armés qui ont attaqué leur base de Reb-Kona, dans le sud du Soudan. Il s'agit d'un Philippin, d'un Kényan et d'un Britannique. Sept autres employés étrangers ont été blessés durant l'attaque menée par un commando disant appartenir au mouvement sécessionniste Anyanya-2. Les autorités soudanaises ont dit que les agresseurs venaient d'Éthiopie.

DISSIMULATION: Robert White, ancien ambassadeur américain au Salvador a affirmé que le gouvernement Reagan a dissimulé les preuves établissant que le leader d'extrême-droite, Roberto d'Aubuisson, a ordonné et organisé le meurtre de l'archevêque Oscar Romero. L'ancien ambassadeur, qui doit témoigner devant un sous-comité de la Chambre, a aussi mis en cause des exilés salvadoriens impliqués dans le financement, l'organisation et la direction des «escadrons de la mort». Là encore, a soutenu l'ancien ambassadeur White, le gouvernement Reagan est parfaitement au courant.

CHAOS: La session d'hiver du Conseil de l'Europe a été clôturée, hier, un jour plus tôt que prévu, dans une ambiance tumultueuse provoquée par une grève des interprètes et par une vive polémique sur la présence de députés turcs. La violence des affrontements verbaux entre parlementaires de droite et de gauche sur l'accréditation contestée de 12 députés du Parlement turc récemment élu a fait dire au député irlandais Niall Andrews que l'on se serait cru «dans un cirque».

DETTE: Le président argentin Raul Alfonsín a déclaré à Caracas que la dette extérieure de l'Amérique latine était «une sorte de bombe à neutrons à l'envers, parce que nous continuons de vivre alors que tout l'appareil productif de nos pays a été détruit». M. Alfonsín a indiqué que le maintien de la démocratie en Amérique latine passait par une révision de l'ordre économique international.

Varsovie réplique aux griefs de Walesa en l'accusant de rechercher surtout sa publicité

d'après AFP, Reuter, UPI, AP

Alors que les autorités polonaises reprochaient à M. Lech Walesa de vouloir se placer «au-dessus des règlements» et de trop se soucier de sa «publicité» dans les médias occidentaux, l'ancien président du syndicat interdit *Solidaritea* accuse, hier, le régime polonais, au travers d'attaques contre sa personne, de tenter de détruire son autorité morale, mais a refusé d'entrer dans une «polemique stérile», afin de préserver les chances d'une «entente» selon lui inéluctable.

Le dirigeant ouvrier a tenu ces propos dans une déclaration rendue publique, en réaction aux violentes attaques dont il a été l'objet le même jour de la part des autorités qui l'ont accusé de nouveau de malhonnêteté, publiant une liste de plusieurs membres de sa famille condamnés pour vol. Ces attaques se trouvaient dans une réponse du Bureau des plaintes du Conseil des ministres à la lettre récemment adressée par M. Walesa au général Jaruzelski, et dans laquelle il accusait le régime de vouloir «l'éliminer».

Selon cette réponse, citée par l'agence officielle PAP, deux «proches parents» de M. Lech

Walesa, MM. Zygmunt et Edward Walesa, ont été condamnés, le premier à plusieurs petites peines d'emprisonnement pour «hooliganisme», le second à deux ans de détention en 1973 pour «vol». Toujours selon cette lettre, deux frères de Mme Danuta Walesa, MM. Adam et Wieslaw Golas, ont été condamnés en 1982 à trois ans et demi de prison pour «cambrilage».

«Personne ne vous tient évidemment pour responsable de ces actes criminels de votre proche famille», affirme la lettre, mais quiconque joue ou tente de jouer un rôle public et utilise les membres de sa famille (On sait que Mme Danuta Walesa s'était rendu à Oslo pour y recevoir le Prix Nobel de la Paix décerné à son mari) doit s'attendre à ce que l'opinion s'intéresse à sa situation familiale.

La réponse du gouvernement, en 21 pages, adressée au «citoyen Walesa» - terme employé par les autorités pour signifier qu'elles le considèrent comme un citoyen privé qui ne joue aucun rôle dans la vie politique polonaise - est signée par M. Zdzislaw Jurek, responsable du Bureau des plaintes, qui traite les doléances des Polonais. Dans sa réponse, le gouvernement déclare que les affirmations de M. Walesa au sujet des tracasseries auxquelles il aurait été soumis sont sans fondement

et donnent «l'impression...d'avoir pour seul but d'attirer l'attention» sur sa personne.

«Si l'on tient compte de la logique de mon adversaire, a rétorqué Lech Walesa, il est évident que la solution la plus facile est de détruire l'autorité morale des leaders sociaux, en tentant de les discréditer, car, à ce moment, il sera plus difficile pour la société de lutter en faveur des idéaux d'août 1980». Tout en réaffirmant le bien-fondé de ses accusations - tracasseries incessantes, amendes élevées pour infraction au code de la route, réclames financières, mise en cause de son honnêteté - le Prix Nobel de la Paix a refusé d'entrer dans ce qu'il a qualifié de «conflit de substitution». «Une polémique...ne mènerait pas à une véritable entente, à laquelle je crois malgré tout, et qui aura lieu inévitablement, avec ou sans une nouvelle protestation ouvrière», a-t-il estimé.

De l'avis du dirigeant ouvrier, ces attaques contre sa personne n'empêcheront pas la poursuite de «la lutte pacifique, jusqu'à la victoire des idéaux d'août 1980». Il a décliné, à cette occasion, une fleur aux dirigeants polonais, «dont l'expérience montre, a-t-il souligné, qu'ils ne partent que lorsque le sang des ouvriers a été versé».

Espagne: grèves et marches de protestation contre le chômage

d'après Reuter

Environ 200.000 ouvriers espagnols ont déclenché, hier, une série de grèves et de marches de protestation contre le chômage grandissant qui ont dégénéré, à Gijon, port du nord de l'Espagne, en heurts violents avec la police, faisant au moins deux blessés.

Ces manifestations de protestation des ouvriers des chantiers navals et d'autres secteurs contre les suppressions d'emplois dans l'industrie, mises sur pied par les Commissions Ouvrières à direction communiste, apparaissent comme les plus importantes depuis l'accession des Socialistes au pouvoir, il y a quatorze mois. Ces grèves - qui se sont déroulées à Vigo, Cadix, Séville, El Ferrol, Huelva et Gijon - sont dirigées contre les projets gouvernementaux de restructuration dans les aciéries, les chantiers et d'autres secteurs industriels, pour les rendre plus compétitifs avant l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

À Gijon, les forces de l'ordre sont entrées en action à trois reprises au moins pour disperser des piquets de grève et empêcher les grévistes - environ 60.000 - de barrer des rues avec des pneus auxquels ils mettaient le feu. Les ouvriers se sont également emparés d'un autobus qu'ils ont incendié. Au cours d'une charge, les policiers ont tiré des balles en caoutchouc. Les relations de travail se sont détériorées brutalement en Espagne, le mois dernier, après l'échec des pourparlers entre syndicats et

milieux patronaux qui, pour la première fois depuis quatre ans, n'ont pu s'entendre sur la question salariale.

D'autre part, quatre bombes ont explosé, hier, à Bilbao, causant des dégâts à la Bourse, à deux succursales de banques françaises et endommageant une ligne de chemin de fer de banlieue. On ne déplore cependant pas de victime. La police pense que les explosifs ont été posés par des militants séparatistes basques qui s'en prennent souvent à

des établissements bancaires et à des compagnies nationales et étrangères pour les forcer à payer «l'impôt révolutionnaire» comme l'ETA désigne cette extorsion de fonds.

Il est possible également que l'attentat contre les deux banques françaises constitue une représaille aux actions de la police française contre des exilés basques espagnols vivant en France. La police aurait arrêté un suspect.

Tchad: Paris réaffirme son soutien à Habré

d'après Reuter, AP et AFP

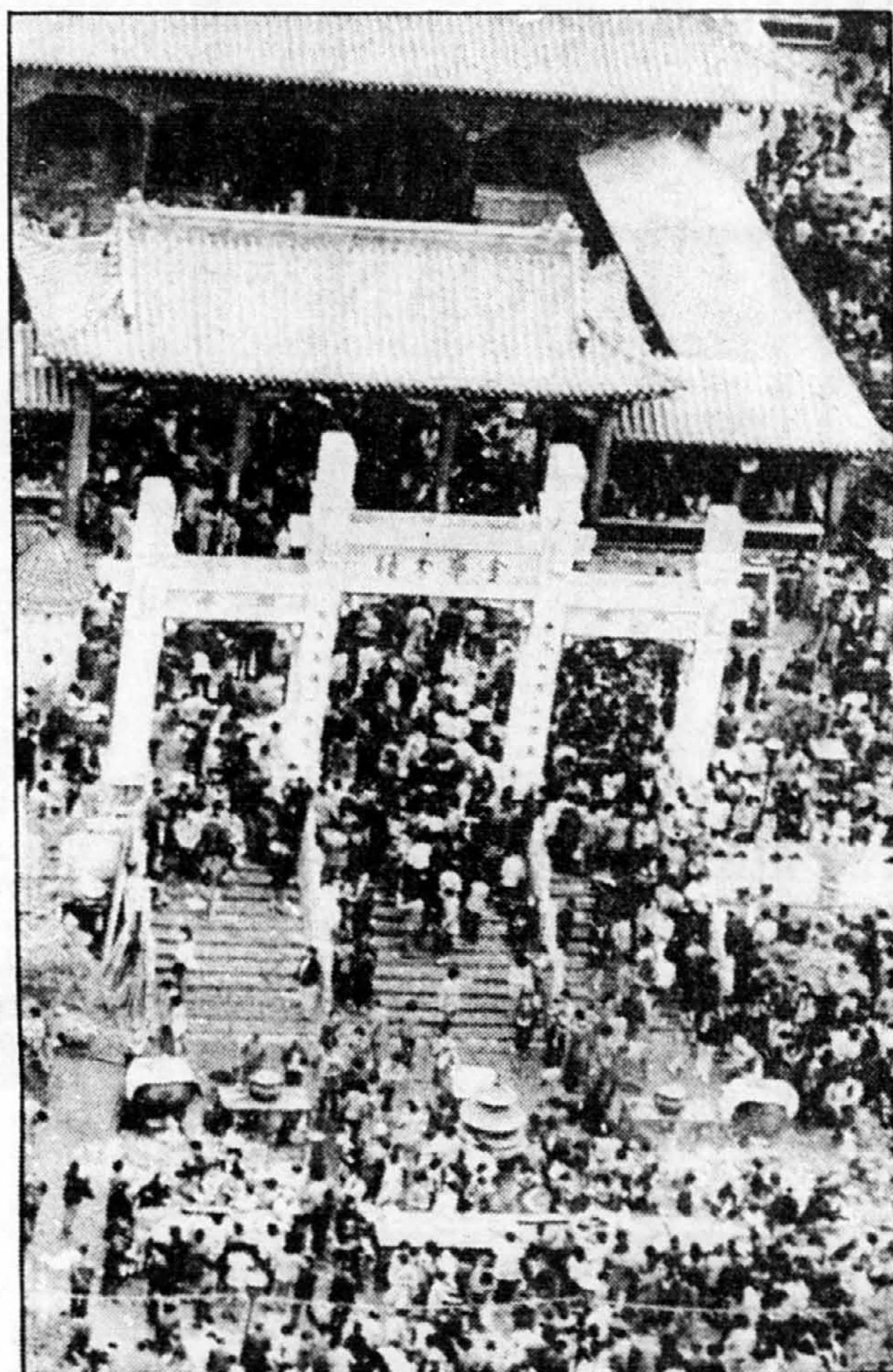
M. Claude Cheysson a réaffirmé hier à N'Djamena l'engagement de la France au côté du président Hissène Habré comme dirigeant légitime du Tchad.

À l'issue d'un entretien de deux heures avec le chef de l'Etat tchadien, le ministre français des Relations extérieures a déclaré que le détachement français Manta resterait au Tchad tant que les Libyens occuperaient le Nord du pays.

M. Cheysson a entamé par N'Djamena une tournée africaine destinée à désamorcer la tension et à relancer les efforts de paix. Il devait prendre dans la hier soir le chemin d'Addis-Abeba avant de se rendre ensuite à Tripoli.

Par ailleurs une délégation du GUNT (mouvement d'opposition) de M. Goukouni Weddeye va s'entretenir à Paris avec les autorités françaises des derniers développements de la situation au Tchad. Les rebelles ont annoncé qu'ils avaient repoussé une offensive des forces gouvernementales dans le Nord, tuant quatre militaires français et 354 soldats ennemis. La France a démenti catégoriquement que des Français aient été tués.

Enfin les présidents Mobutu (Zaire) et Mubarak (Égypte) ont réaffirmé leur soutien total au gouvernement de M. Habré.



Des milliers de croyants entourent le temple Wong Tai Sin à Hong Kong à l'occasion du nouvel an chinois, premier jour de l'année du Rat.

téléphoto UPI

La Chine fête le début de l'année du Rat dans la liesse

PEKIN (Reuter, AFP) — La Chine a fêté hier le nouvel an — cette année, l'année du Rat — dans la liesse, tempérée toutefois par des appels officiels à la réunification avec Hong-Kong et Taiwan.

Aux douze coups de minuit, les rues de Pékin ont retenti du vacarme traditionnel des pétards, tandis que des feux d'artifice éclataient un peu partout.

Jamais la Chine communiste n'avait fêté avec autant d'éclat et de joie le Nouvel An, particulièrement important cette année puisqu'il marque le début d'un nouveau cycle lunaire de 60 ans, comparable à un nouveau siècle en Occident.

Les centaines de millions de téléspectateurs qui se sont agglutés devant leurs postes de télévision pour suivre dans la soirée six heures d'un programme exceptionnellement long ont peut-être pensé en voyant des images de l'homme fort du pays, M. Deng Xiaoping, aux caractéristiques du rat: petit, mais rusé, à la pensée très vive, et doté d'un instinct de survie très au-dessus de la moyenne.

L'émission était marquée du signe de la réunification. La présentation d'un réfugié de Taiwan et la participation de chanteurs pop venus de Hong Kong ont été les moments forts du spectacle.

La liesse populaire n'était pas feinte et démontrait le changement d'attitude des autorités après cinq ans de «démocratisation». Les caméras ont montré

les officiels assistant au spectacle. Impassibles au début, ils se sont progressivement décontractés, puis ont carrément participé à la fête de leurs rires et de leurs cris.

La presse de jeudi a fait office d'aspirine pour effacer les «guelles de bois». Elle a publié des photos de M. Deng fêtant le nouvel an à la frontière sino-vietnamienne, pour mieux mettre l'accent sur le danger de guerre toujours présent avec le voisin du sud.

Les rats de la capitale, prudents, ne se sont pas montrés pendant toutes les festivités. Les autorités ont lancé récemment avec toute la publicité souhaitée une grande campagne de dératisation.

Dans le discours qu'il a prononcé dans le grand hall du peuple, M. Li Xian Nian, président de la république, a exprimé le désir du peuple chinois de renforcer son amitié avec tous les peuples du monde, en particulier, ceux du tiers-monde, d'œuvrer sans relâche contre l'hégémonie, l'agression et la course aux armements et de sauvegarder la paix, a déclaré Chine Nouvelle.

Il a également souligné l'importance pour le peuple chinois de l'éducation en matière de collectivisme, de patriotisme et d'idéologie socialiste et communiste.

L'agence a précisé que M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois, présidait cette cérémonie qui a rassemblé 4.000 personnes.

SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

LISEZ LE GUIDE OFFICIEL
DU SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS
DANS LA PRESSE DU SAMEDI 4 FÉVRIER 1984

la presse

100 ans

**LE CENTRE HOSPITALIER
THORACIQUE DE MONTRÉAL**

3650, rue Saint-Urbain

**ASSEMBLÉE
D'INFORMATION
PUBLIQUE**
à l'auditorium

**LE VENDREDI, 2 MARS 1984
à 15h30**

La Sun Life n'aura pas à payer la taxe sur la vapeur qui chauffait son immeuble

■ Les dirigeants de la compagnie d'assurances Sun Life, qui créèrent le froid que l'on sait en transportant leur siège social en Ontario, il y a quelques années, ont reçu une nouvelle réconfortante, sinon réchauffante, hier à leur nouvel immeuble de Toronto.

Par décision du juge Paul Beaudry, de la Cour provinciale, il n'aura en effet pas à payer \$97 443,18 de taxe de vente que le ministère québécois du Revenu leur réclame depuis 1979 sur... de la vapeur.

Entre 1975 et 1978, l'immeuble du carré Dominion était en effet chauffé par telle vapeur provenant de la centrale thermique du Canadien National, à la Gare Centrale, et le ministère était d'avis que cette énergie, qui est également dispensée à la Place Bonaventure, était sujette à la taxe de vente au même titre que le gaz et l'électricité.

La loi qui régit cette imposition stipule toutefois qu'elle ne s'applique pas à l'eau naturelle, distillée ou ionisée.

Or, tous experts entendus, le juge Beaudry a conclu que la Sun Life a consommé, pendant ces années, une propriété de l'eau, soit une partie de ses caractéristiques énergétiques, alors qu'elle lui arrivait sous forme de vapeur mais était ensuite retournée à son origine après recondensation.

La cour décide donc que la vapeur achetée par la Sun Life était de l'eau naturelle à l'état gazeux, et qu'en vertu des dispositions de la loi sur l'impôt sur la vente en détail, le gouvernement n'est pas en droit de cotiser la grande compagnie ontarienne pour la somme réclamée.

PARTICIPEZ AU GRAND TIRAGE

La maison de la fierté de 1984

La Chambre de commerce de Montréal

Entièrement réalisée et offerte gracieusement par **LE GROUPE RONA** pour souligner le lancement de son Programme d'Autoconstruction

Les bénéfices de ce tirage serviront à financer les activités de la Chambre de Commerce de Montréal

Cout des billets:
chacun 2.00\$
3 billets 5.00\$
15 billets 20.00\$

Le grand tirage aura lieu le dimanche 25 mars, à 19h00, au Velodrome.

Pour information (514) 866-2861



Les billets sont en vente chez les marchands participants

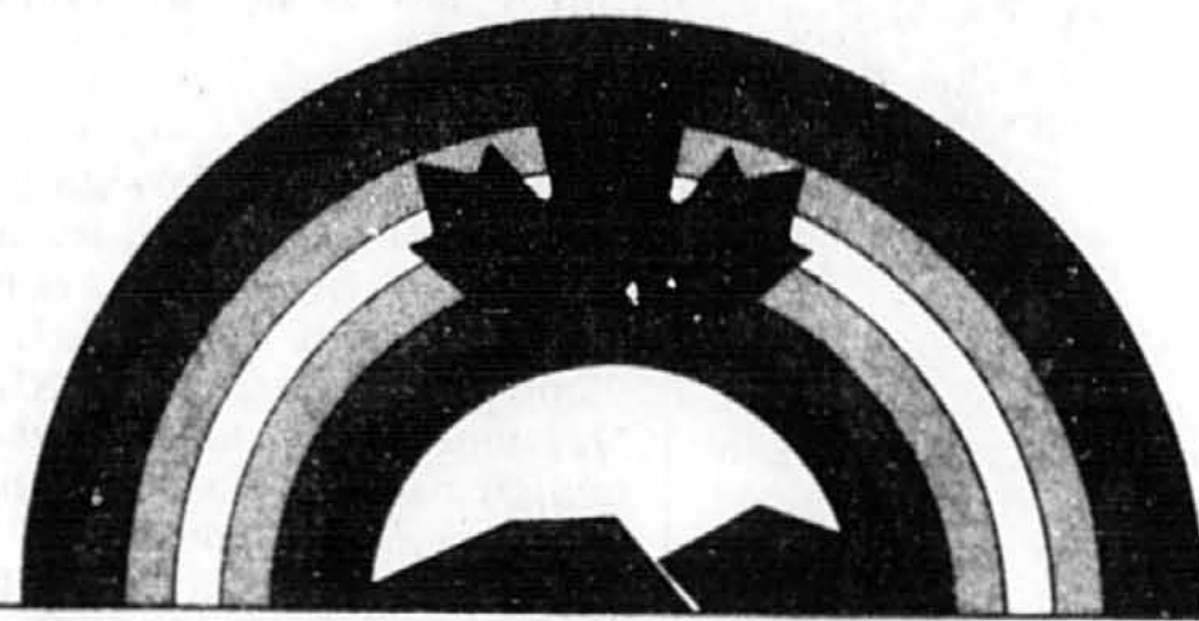
Une superbe maison de type traditionnel construite avec des matériaux d'aujourd'hui érigée sur un magnifique terrain entièrement aménagé

RENOVEUR **RONA** **BOTANIX** **Podium**

VEZ LA VISITER du 16 au 25 mars au Salon National de l'Habitation 1984

habitation à une ville **montreal**

VELODROME ET STADE OLYMPIQUE



ENVIRONNEMENT - ENVIRONMENT

2000

**PROGRAMME DE A CONSERVATION
CONSERVATION PROGRAM**

Environnement 2000 est un programme de conservation mis sur pied par le gouvernement fédéral pour s'attaquer des maintenant aux problèmes environnementaux. Il vise à restaurer, à mettre en valeur et à protéger notre patrimoine naturel afin de pouvoir en profiter dans les années à venir.

Environnement 2000 permettra d'offrir du travail à des jeunes de 16 à 24 ans et à des travailleurs de 50 ans et plus sans emploi.

Les projets devront viser des activités telles que:

- le renouvellement forestier
- l'aménagement de parcs et des sites historiques
- l'assainissement de lacs et de cours d'eau
- la protection de l'habitat faunique
- et autres activités de conservation.

Qui peut présenter un projet?

Les groupes communautaires, les organisations sans but lucratif, les entreprises commerciales et les particuliers peuvent recevoir de l'aide financière. Les municipalités sont également admissibles si le gouvernement provincial n'a pas d'objection.

Les projets doivent être présentés d'ici le 15 février 1984. Cependant, nous acceptons les demandes jusqu'à ce que les fonds du programme soient entièrement alloués.

Pour obtenir plus d'information et des formulaires de demande, communiquez avec le bureau d'Environnement Canada suivant:

Environnement 2000
Directeur général régional
Environnement Canada
1141, route de l'Eglise, 6^e étage C.P. 10100
SAINT-EUGÈNE (Québec) G1V 4H5
Tél. Québec 418-694-7204
Extérieur 1-800-463-4311

Environnement Canada

Canada

**Le
téléthon
de la
paralysie
cérébrale**

♥ + !

Demain le 4 février à compter de 20 h, vous pourrez
contribuer au **TÉLÉTHON DE LA PARALYSIE
CÉRÉBRALE. Nous comptons sur VOUS!!!**

Plus que jamais, on y croit!

**Radio
Québec**



PROJET DE LOI 40

Les syndicats de la CÉCM entendent faire une « proposition alternative »

La coalition syndicale des employés de la CÉCM entend se présenter à la commission parlementaire, mardi soir, avec une proposition toute chaude dans ses poches. En effet, la veille, au Palais des congrès, en

MARIANE FAVREAU

clôture à la demi-journée pédagogique consacrée à l'étude du projet de loi 40, la coalition entend faire adopter une « proposition alternative » dont on ne veut pour le moment rien dire.

Quoi qu'il en soit, la position de la coalition est déjà connue : elle

demande le retrait du projet de loi, le jugeant inamendable. La coalition regroupe les membres de l'Alliance des professeurs (CEQ) et des syndicats de concierges (CSN), du personnel administratif (CSN), des professionnels, des employés de la CÉCM (CSN).

En conférence de presse, hier, le président de l'Alliance et porte-parole de la coalition, M. Rodrigue Dubé, annonçait qu'à partir du 20 février, le groupe et la CÉCM elle-même ont l'intention de mener une opération d'information des parents sur les impacts de la loi 40 et la solution alternative de la coalition.

Cette solution est actuellement adoptée par les « instances » des diverses organisations et devrait faire l'objet d'une adhésion générale au ralliement de lundi prochain.

En conférence de presse, M. Dubé s'en est également pris au ministre de l'Éducation qu'il accuse de « biaiser le débat », « de manipuler les faits, de cacher des réalités ».

Le véritable objectif de la loi 40 serait de « détruire les structures scolaires montréalaises qui sont un obstacle réel à ses volontés hégémoniques », prétend le président de l'Alliance. Il accuse également le ministre d'annoncer des amendements dont on ne voit jamais trace, de s'intéresser soudainement aux milieux défavorisés et aux immigrants sans faire appel aux vrais spécialistes de la CÉCM, etc.

Quant à la modification du ca-

lendrier scolaire qui déplace une demi-journée pédagogique pour étudier la réforme proposée, l'Alliance assure que les élèves ne perdent rien ; au contraire « ils y gagnent une heure de classe », l'avant-midi étant plus long que l'après-midi, en classe (et l'après-midi de classe sera repris en matinée, le 19 avril).

Quant au fait qu'on a ignoré les instances de participation des parents qui auraient dû être consultées, l'Alliance renvoie la balle à la CÉCM, elle-même n'ayant pas à faire cette consultation.

Interrogé sur le rejet total du projet de loi alors que les positions connues de l'Alliance lui permettraient des accords sur certains points, M. Dubé réplique qu'il se méfie de l'utilisation que le ministre peut faire d'accords partiels. Il préfère un retrait complet du projet de loi, quitte à travailler ensuite sur autre chose.

REVENU CANADA

Le PC met sur pied son propre comité d'étude

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont décidé de mettre sur pied un comité d'étude partisan et itinérant pour analyser les activités du ministère du Revenu national et, avant même que les membres de ce groupe ne prennent la route, le ministre Pierre Bussières les a déjà qualifiés d'amateurs.

Hier, comme c'est devenu la coutume aux Communautés depuis huit semaines, les conservateurs ont encore une fois pris à parti le ministre du Revenu en l'accusant de tolérer que des listes de personnes accusées par le service de l'impôt et acquittées par la suite soient publiées par son ministère.

Cette pratique, a répliqué M. Bussières, est utilisée depuis longtemps et c'est l'habitude de notre ministère de souligner

l'innocence de ceux qui ont été préalablement accusés.

Mais, comme il l'a fait depuis qu'il essuie le feu roulant des questions embêtantes des conservateurs, le ministre du Revenu a indiqué qu'il avait l'intention de réviser cette pratique et il s'est excusé auprès des personnes qui auraient été blessées par cette façon de procéder.

Par contre, les conservateurs ont clairement démontré qu'ils n'avaient pas du tout l'intention d'abandonner ce filon. Le chef Brian Mulroney a même décidé, hier, de mettre sur pied une Groupe d'étude partisan qui parcourra le pays et entendra les doléances des citoyens qui se sentent harcelés par le ministère du Revenu national.

Le porte-parole du PC pour le ministère du Revenu, M. Perrin Beatty, présidera le groupe d'étude.

POUR LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Laurin compromet la liberté de conscience

QUÉBEC — Au nom du respect des minorités, la Commission des droits de la personne reproche au ministre de l'Éducation, Camille Laurin, de céder aux écoles des pouvoirs, sur le plan confessionnel, susceptibles de brimer la liberté de conscience.

RUDY LE COURS

de la Presse Canadienne

C'est la conclusion qu'on peut tirer de sa comparution, hier, en commission parlementaire, comparution qui a donné lieu à de savants débats à teneur philosophique.

La Commission reconnaît que le projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire public apporte d'importantes améliorations au chapitre des droits et libertés, conformément aux dispositions de la Charte des droits de la personne.

La Commission ne s'oppose pas à ce que l'école dispense des cours de religion si des parents en font la demande. Elle trouve cependant inacceptable qu'une école puisse décider de se doter d'un statut confessionnel pouvant teinter l'ensemble de son projet éducatif, au détriment des élèves qui n'adhèrent pas à cette confession.

Il serait extrêmement dangereux pour le respect des libertés individuelles de confier à une majorité le soin de définir les limites de la liberté de religion et de conscience, prévient sa présidente, Francine Faucher.

Elle réclame donc le retrait des articles 31 et 32 du projet de loi, lesquels prévoient qu'une école peut intégrer dans son projet éducatif des valeurs d'une confession et demander un statut confessionnel.

Réglementation

La commission remarque que les Comités catholiques et protestants qui accorderont de tels statuts le feront selon une réglementation encore inconnue, ce qui risque de renforcer l'intégration de la dimension religieuse dans l'institution scolaire.

Elle déplore en particulier qu'une telle situation pourrait

naître à la suite d'une volonté démocratique des parents, le tout étant sanctionné par la loi. « Le caractère démocratique d'un choix, si louable soit-il, n'assure aucunement la moralité, la légalité ou la légitimité d'un choix, pas plus qu'il n'assure qu'il soit conforme au respect des droits et libertés de la personne », soutient Mme Faucher.

Par exemple, un parent dont l'enfant fréquenterait une école reconnue comme catholique et qui ne partagerait pas cette croyance, pourrait seulement réclamer que son enfant soit exempté de cours de religion. Pour le reste de ses cours, il serait exposé à des valeurs auxquelles il n'adhère pas.

Le ministre de l'Éducation a reproché aux porte-parole de la Commission de soulever des hypothèses qui correspondent davantage à « des réalités appréhendées que constatées ».

M. Laurin croit en outre que plusieurs des valeurs revendiquées par une confessionnalité sont en fait partagées par toute la société. Ainsi en serait-il de l'amour de la paix ou du respect d'autrui. La Commission remarque que tout le monde fête Noël mais pas nécessairement la naissance de Jésus.

Contexte historique

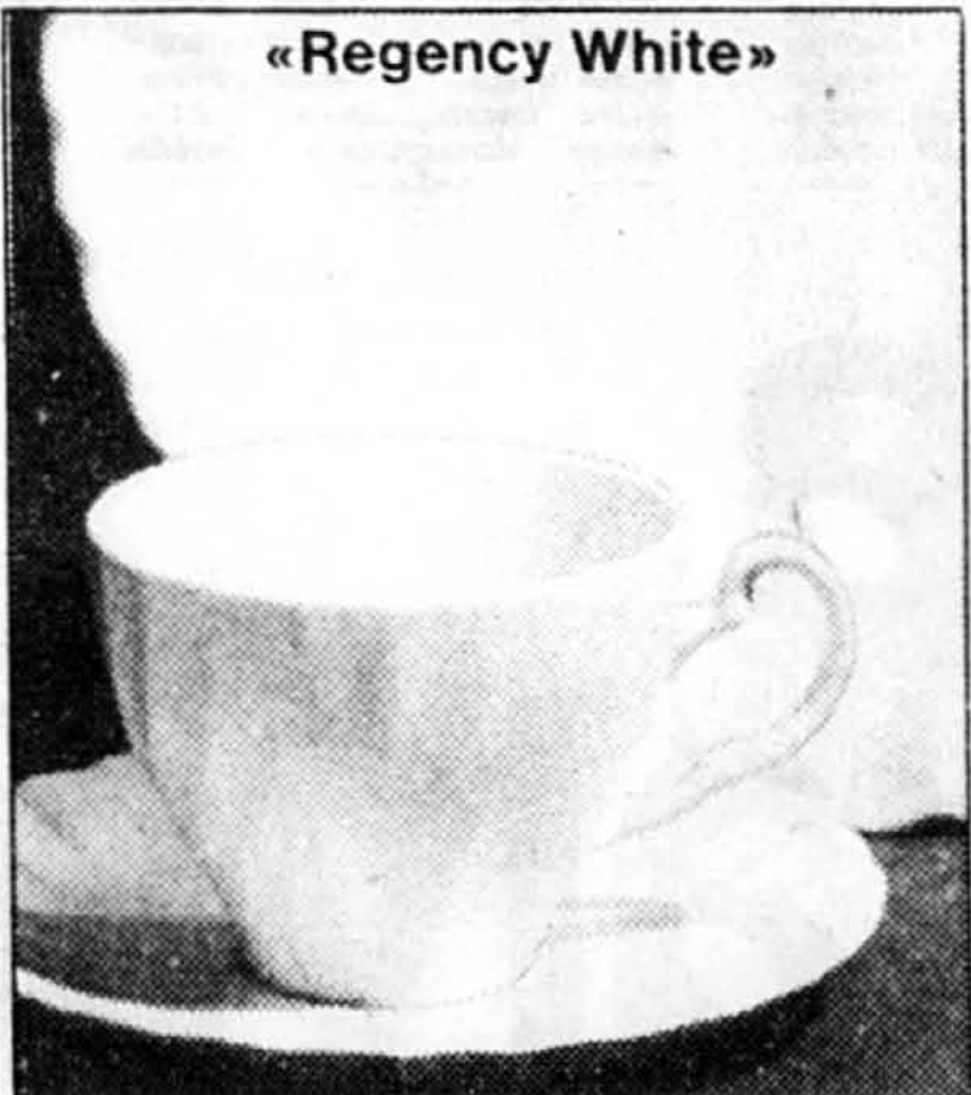
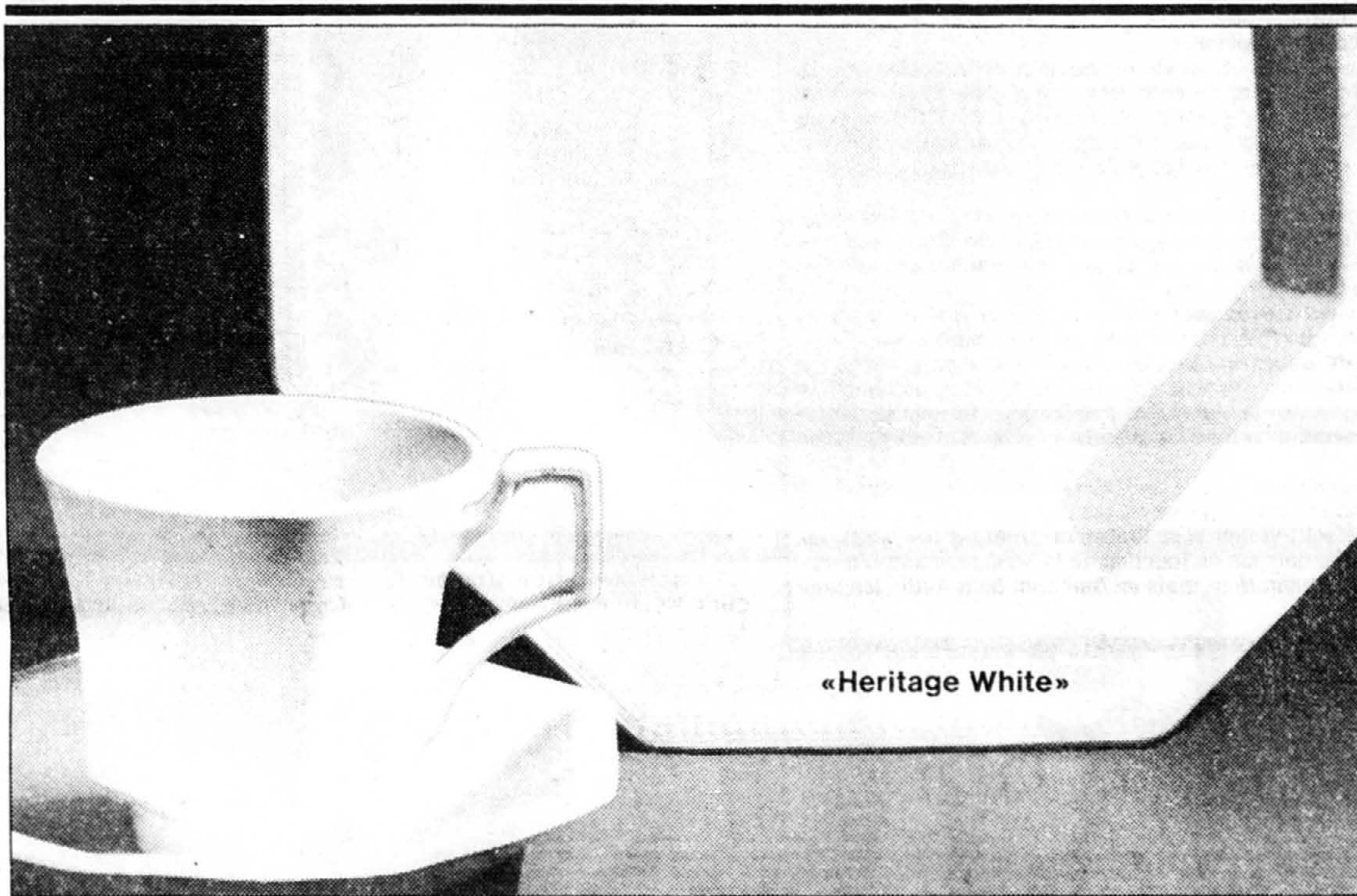
M. Laurin reproche surtout à la Commission d'avoir fait abstraction de la tradition de la société québécoise, où les valeurs religieuses sont de tout temps présentes à l'école. Il a d'ailleurs fait admettre à ses porte-parole que son projet de loi avait le mérite d'aller beaucoup plus loin vers l'exercice de la liberté de conscience que la présente loi de l'instruction publique.

De son côté, la critique de l'opposition, Claude Ryan, a mis en garde la Commission: il ne faut pas faire de la politique en centrant un mémoire sur une question aussi délicate que la confessionnalité.

Il lui reproche en outre de ne pas tenir compte de la Constitution canadienne, qui accorde des droits bien précis aux catholiques et aux protestants dans leurs écoles.

1/2 PRIX!
FAÏENCE
ANGLAISE
BLANC PUR
«JOHNSON BROS»

4 MOTIFS RECHERCHÉS —
«HERITAGE», «FOCUS»,
«REGENCY» OU «WHITE ICE».
POUR DE BELLES RÉCEPTIONS
OU VOS TÊTE-À-TÊTE
À LA MAISON.



	«Heritage White»		«Focus White»		«Regency White»		«White Ice»	
	Prix ord.	MEILLEUR ACHAT	Prix ord.	MEILLEUR ACHAT	Prix ord.	MEILLEUR ACHAT	Prix ord.	MEILLEUR ACHAT
Couvert 5 pces.	27.50	13.75	20.00	9.95	21.95	10.95	21.95	10.95
Assiette à diner.	8.70	4.35	6.30	3.15	6.95	3.45	6.95	3.45
Bol à céréales.	5.80	2.90	4.20	2.10	4.65	2.30	4.65	2.30
Assiette pain/beurre.	4.30	2.15	3.15	1.55	3.45	1.70	3.45	1.70
Coupe à fruits.	4.30	2.15	3.15	1.55	3.45	1.70	3.45	1.70
Salade.	5.80	2.90	4.20	2.10	4.65	2.30	4.65	2.30
Légumier rond.	12.45	6.20	10.95	5.45	10.95	5.45	10.95	5.45
Plat.	17.95	8.95	14.95	7.45	14.95	7.45	14.95	7.45
Crémier.	15.95	7.95	13.50	6.75	13.50	6.75	13.50	6.75
Sucrier couvert.	26.50	13.25	21.00	10.50	21.00	10.50	21.00	10.50
Théière.	42.50	21.25	32.50	16.25	32.50	16.25	32.50	16.25
Beurrer couvert.	34.50	17.25	27.50	13.75	27.50	13.75	27.50	13.75
Saucière.	21.50	10.75	18.50	9.25	18.50	9.25	18.50	9.25
Soucoupe pour saucière.	11.45	5.70	8.95	4.45	8.95	4.45	8.95	4.45
Salière/poivrière.	26.50	13.25	22.50	11.25	22.50	11.25	22.50	11.25
Tasse.	5.80	2.90	4.20	2.10	4.65	2.30	4.65	2.30
Soucoupe.	2.90	1.45	2.15	1.05	2.30	1.15	2.30	1.15

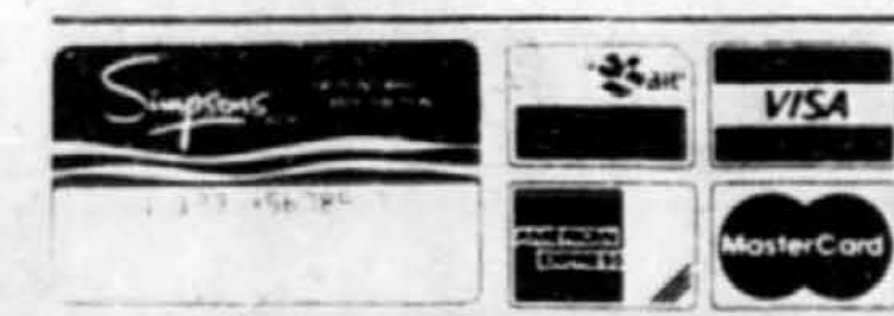
MEILLEURE OCCASION, MEILLEURE QUALITÉ, MEILLEURS PRIX UN DES MEILLEURS ACHATS SIMPSONS



Participez à l'oeuvre du lait!

Commandité par le Club progressiste canadien de Montréal, distribuant du lait aux écoliers depuis 52 ans. Envoyez vos dons à: L'Oeuvre du lait Hôtel Reine-Elizabeth, suite 369 900, boul. Dorchester ouest Montréal (Québec) H3B 4A5

Simpsons



CENTRE-VILLE
Lundi au mercredi: 10h à 18h
Jeudi et vendredi: 10h à 21h
Samedi: 9h à 17h

SUCCURSALES:
Lundi au mercredi: 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi: 9h30 à 21h
Samedi: 9h à 17h

CENTRE-VILLE - St-Catherine et Montcalm
FAIRVIEW - Pointe-Claire
GALERIES D'ANJOU - Anjou
LE CARREFOUR L'AVANT - Laval
LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

COMPOSEZ: 842-7221

SONDAGE GALLUP

47% des travailleurs songent à prendre leur retraite avant 65 ans

Des enquêteurs de «Gallup Poll» ont récemment interrogé des Canadiens au sujet de la retraite et ont découvert qu'environ la moitié de ceux qui ne sont pas encore à leur retraite songent à se retirer avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans. Parmi les Canadiens adultes — 18 ans et plus — 17 p. cent disent qu'eux-mêmes, ou leur épouse, sont déjà à leur retraite. Du reste, 47 p. cent songent à prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans; 22 p. cent songent à le faire à 65 ans; 4 p. cent, après 65 ans; 6 p. cent veulent ne jamais prendre de retraite. Environ un cinquième des gens, soit 22 p. cent, n'ont aucun projet relativement à la retraite.

L'âge et le niveau de revenu ont une incidence sur les projets de retraite. Parmi les personnes âgées de 30 à 50 ans et parmi celles dont le revenu familial excède 30 000\$, plus de la moitié songent à prendre leur retraite avant 65 ans.

Les résultats du sondage sont fondés sur 1071 interviews, à domicile, de personnes de 18 ans et plus, à la première semaine de décembre. Parmi ces dernières, 885 n'étaient pas encore à leur retraite. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur ne dépassant pas 4 p. cent 19 fois sur 20.

La question posée était la suivante:

«A quel âge avez-vous l'intention (ou votre époux a-t-il l'intention) de prendre votre (sa) pension?»

Le tableau ci-dessous donne les résultats du sondage parmi les personnes qui ne sont pas déjà à leur retraite, dans l'ensemble du pays et dans les sous-ensembles selon l'âge et le niveau de revenu familial.

	Projet de retraite			
	Avant 65 ans	Après 65 ans	Jamais	Sans opinion
Dans l'ensemble	47%	26%	6%	22%
Sous-ensemble selon l'âge				
De 18 à 29 ans	45%	25%	4%	26%
De 30 à 49 ans	53%	21%	4%	22%
50 ans et plus	37%	36%	13%	14%
Sous-ensemble selon le revenu				
Moins de 20 000\$	34%	32%	8%	26%
De 20 000\$ à 29 999\$	49%	23%	5%	23%
30 000\$ et plus	57%	23%	5%	15%

A noter que le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 à cause de l'élimination des fractions.